

Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 26 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 20 janvier 2023

Sous la présidence de Me Didier MOULY

Présents :

Me Didier MOULY, Mme Evelyne RAPINAT, M. Bertrand MALQUIER, M. Alain VICO, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Paul CESAR, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Yamina ABED, Mme Christine DAUZATS, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Marie-Christine PINET, M. Yves PENET, Mme Florence VITASSE, M. Eric PARRA, M. Guy CLERGUE, Mme Sophie PONS-PELOFY, M. Jacques PAIRO, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Vincenzo GIARDINA, M. Claude LEBESSOU, M. Serge KALPAKDJIAN, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Monsieur Patrick BARDY, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Alexandre GUENFICI, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Michel BASCOUL, M. Philippe CAZAL, M. Patrick FRANÇOIS, Mme Viviane THIVENT, Mme Virginie BIROCHEAU, M. Jean-François DARAUD, Mme Milanka PETROVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie ALAUX, M. Xavier BELART, M. Julien CALMON, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-Claude JULES, Mme Cyrielle BOUISSET, Mme Stéphanie KAISER, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Michelle MALLARD, M. Bruno BREHON, M. Yann RUDENT

Absents :

Mme Gaëlle PAVAN

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Evelyne RAPINAT

OBJET : URBANISME - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Didier MOULY expose :

La ville de Narbonne a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération municipale du 25 novembre 2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document du PLU contenant des orientations générales qui doivent, dans le cadre de la procédure de révision, faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Ces orientations générales portent sur les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Elles concernent aussi l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-12 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la Narbonne approuvé le 12 juillet et 25 octobre 2006 ;

Vu la délibération du 25 novembre 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu le document annexé de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la Commission Préparatoire, je vous propose de prendre acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

Le conseil prend acte

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE

S²LO



M. Le Maire
Me Didier MOULY

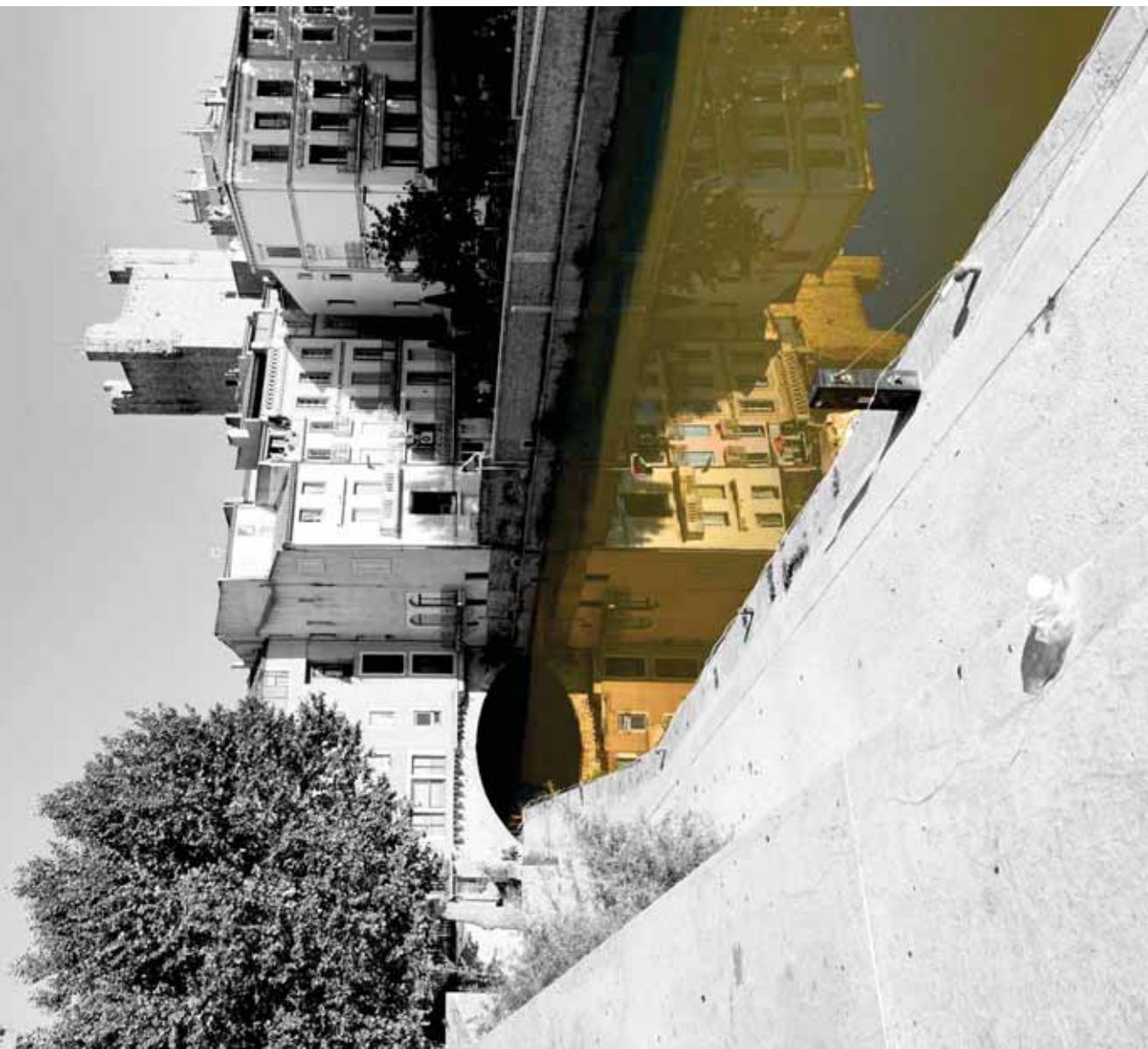


Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

PLU DE NARBONNE

Projet d'Aménagement et de
Développement Durable



1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4423-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul. »



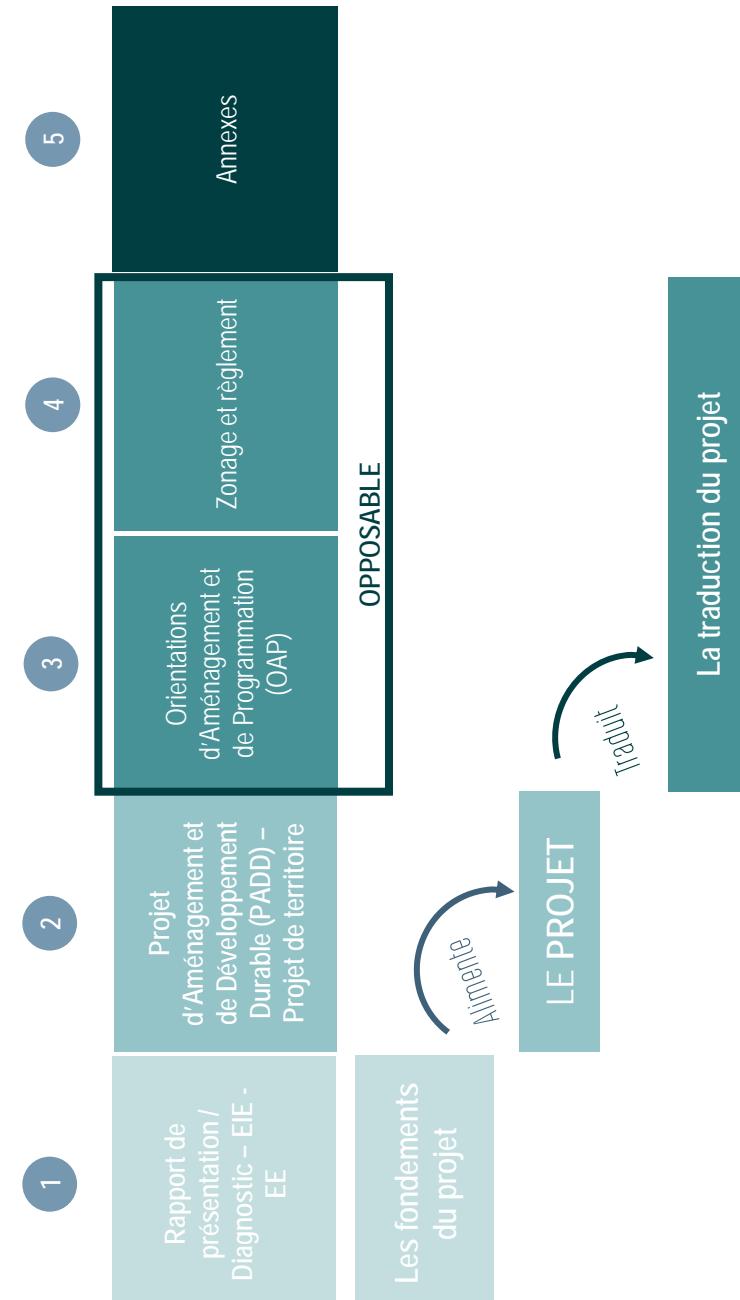
A. Portée et contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD constitue la pièce centrale du PLU en définissant le projet porté par les élus pour l'avenir du territoire.

À partir des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, le PADD va définir le projet communal par le biais de grandes orientations définissant le cap que la commune souhaite suivre.

Ce cap sera traduit au travers de différentes thématiques : la mobilité, l'économie, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat.

C'est un document court, simple et non technique qui va ainsi encadrer l'évolution future du territoire par des données chiffrées.



Loi CLIMAT - RÉSILIENCE



Approuvé en

2021

RAPPORT DE COMPATIBILITÉ

Rappel des enjeux du diagnostic

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Reçu en préfecture le 02/02/2023

Le diagnostic de territoire donne les grandes tendances de la commune et fournit les spécificités communales sur les grandes thématiques que sont la démographie, l'habitat, les transports, l'environnement, le climat...

Il expose ainsi les atouts et contraintes du territoire et dégage les premiers enjeux auxquels la commune devra répondre. Ces enjeux donnent l'armature du PLU.

Ils mettent ainsi en évidence :

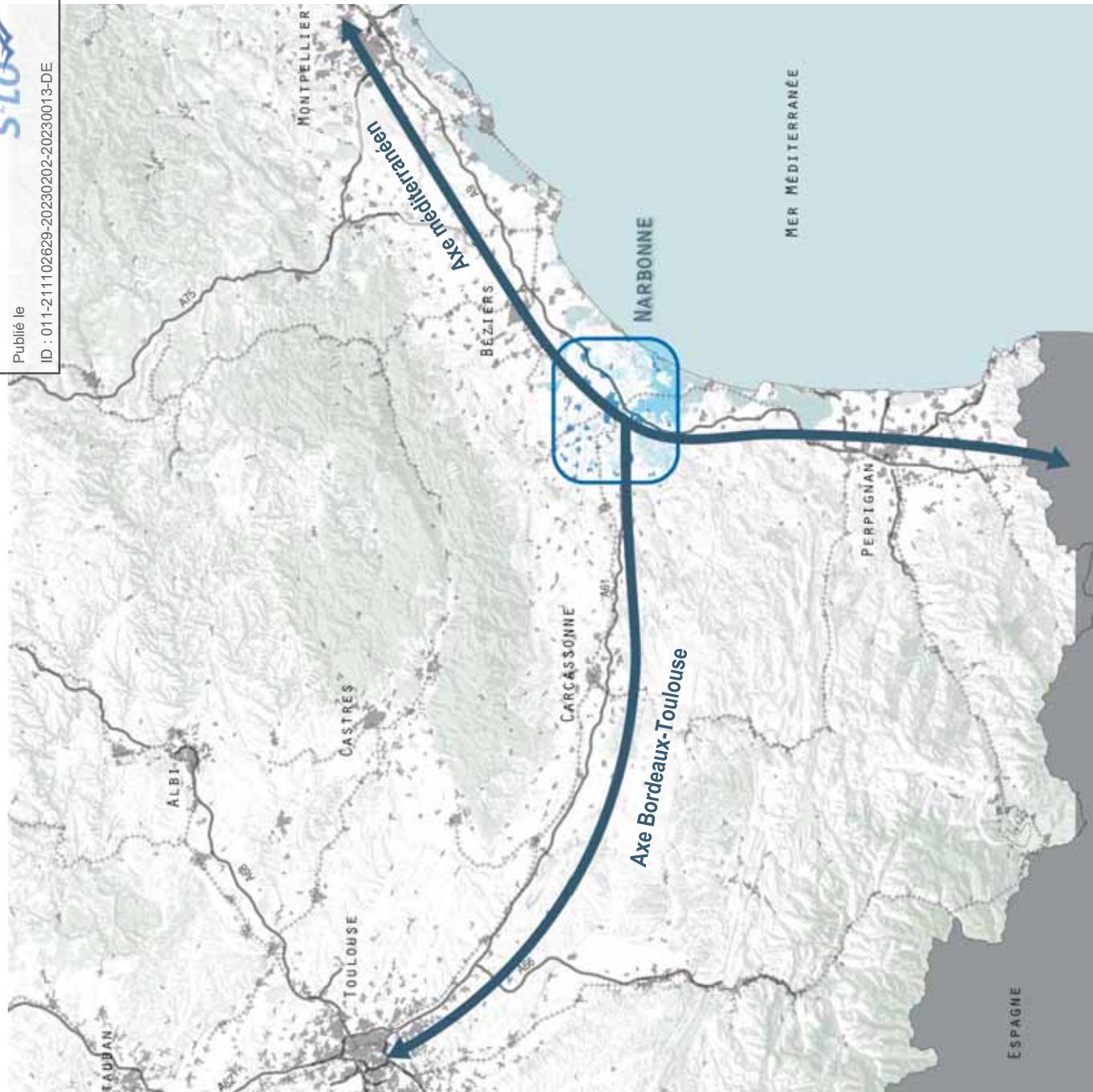
Une situation géographique stratégique : Narbonne est située sur l'interface littorale de la mer Méditerranée dite « le golfe du Lion ». Cette position géographique lui permet d'être un lieu d'échange stratégique. Elle est aussi au carrefour entre deux axes majeurs du sud de la France : l'axe Bordeaux-Toulouse et l'axe méditerranéen.

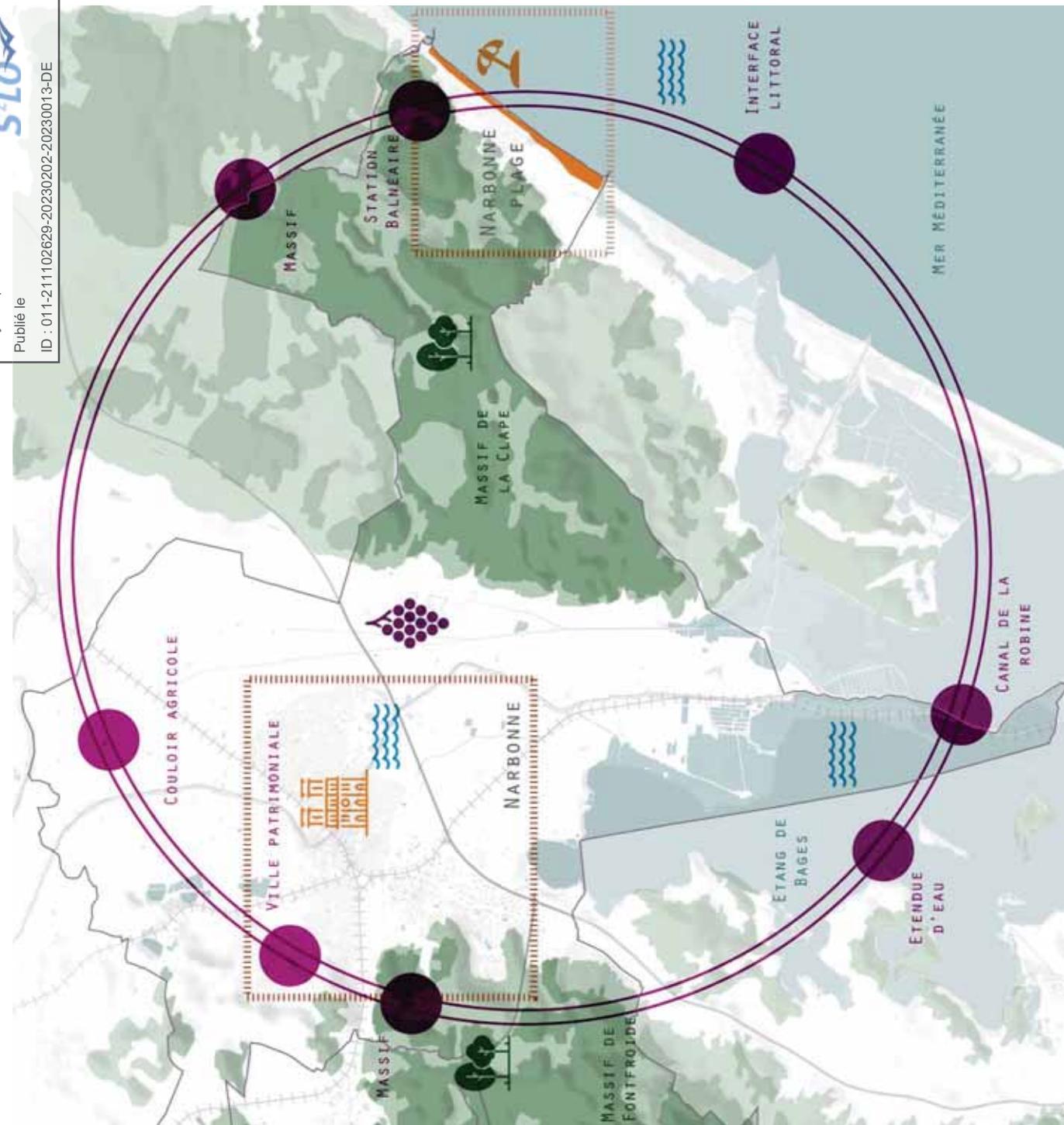
Un territoire attractif en matière de démographie et d'emploi : depuis 1968, la population ne cesse de progresser avec un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) 0,9 %. Entre 2013 et 2018, le TCAM est de 0,84 %, notamment suite à un solde migratoire important.

Sur la même période, le nombre de résidences principales a augmenté de 11 % (+3,5 % en France Métropolitaine ; +6,8 % dans l'Aude).

Enfin, le taux d'emploi sur Narbonne est de 54,8 % en 2018 contre 54,4 % en 2013, soit une croissance de +0,7 %. Ce taux d'emploi démontre bien le dynamisme de Narbonne.

Une proximité directe avec une richesse paysagère et biologique dense : Le vaste territoire communal compte de nombreuses ressources naturelles, architecturales et urbaines : coteaux viticoles, massifs montagneux, monuments historiques qu'il convient de diversifier pour limiter la saisonnalité et développer pour participer au maintien de l'attractivité territoriale.



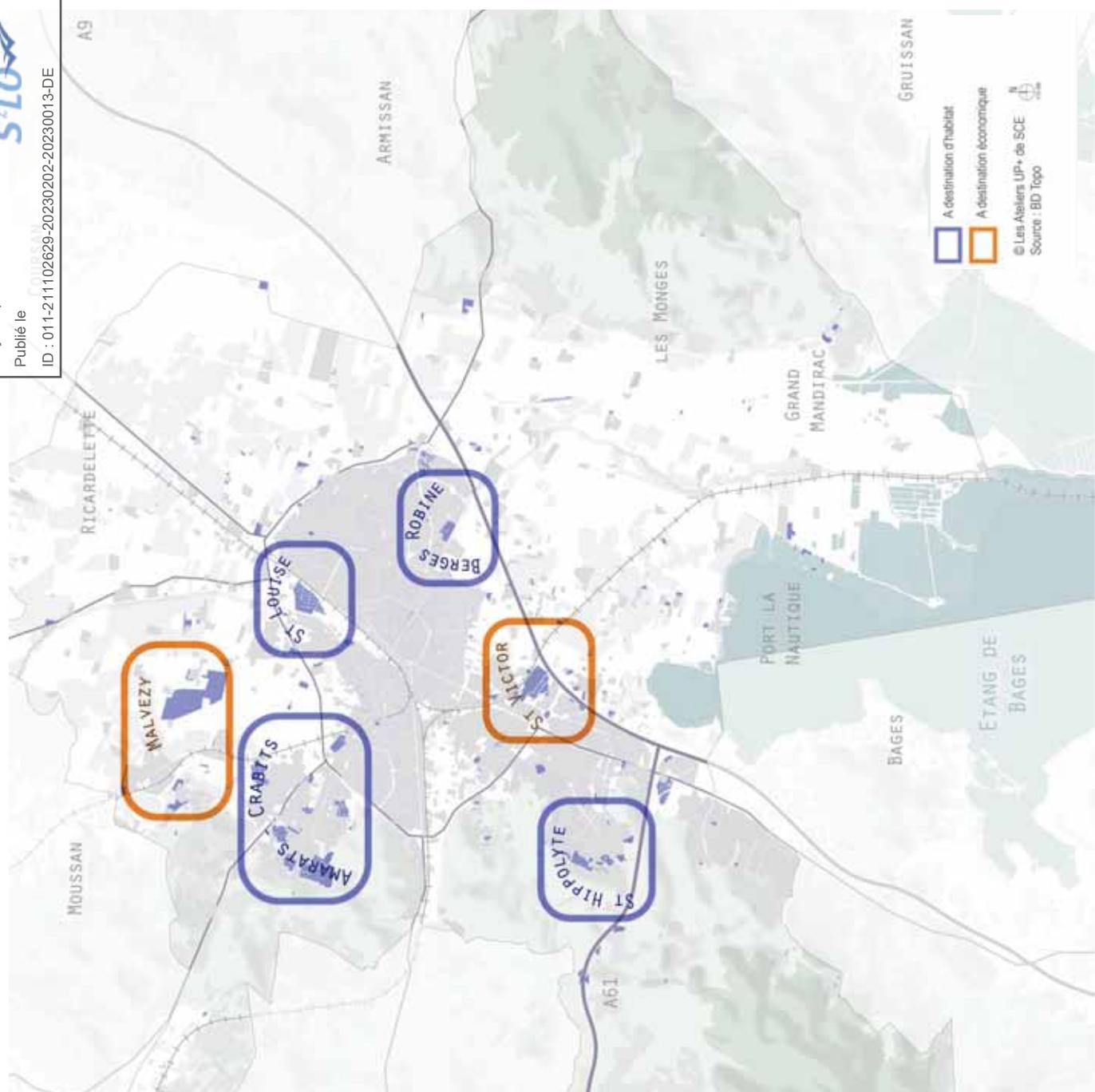


Des besoins en logements « confortables » : la croissance démographique se combine à un vieillissement des habitants (38% de 45-74 ans) et un fort desserrement des ménages (-1% entre 2013 et 2018). Entre 2013 et 2018, 2430 logements (486 logts/an) ont été construits dont 1124 (225 logts/an) nécessaires au besoin du "point mort". Le « point mort » estime le besoin en logements des habitants actuels en fonction des diverses évolutions : sociétales (réduction du nombre d'individus par ménage) et structurelles (évolution des résidences secondaires; renouvellement du bâti...) car ces phénomènes concourent à une demande en logements plus forte.

Ainsi, il convient de prendre en compte ces évolutions pour proposer des typologies correspondant à tous. Ces mesures devront se combiner avec les actions déjà en cours (Action Cœur de Ville, NPNRU...) sur les logements existants et vieillissants du centre ancien, mais aussi sur les logements de Narbonne Plage (non isolés, de petites tailles).

Une qualité de vie pour une ville apaisée et à taille humaine : l'interface terre-mer permet à Narbonne de bénéficier de deux polarités : d'une part, la station balnéaire jouissant des activités nautiques et de la plage et, d'autre part, la polarité historique jouissant d'une richesse patrimoniale forte (canal de la Robine, cathédrale saint Just...). Ces centralités doivent accroître leurs interactions pour favoriser une attractivité et une diversification de l'économie.

Une prédominance de l'activité tertiaire portée notamment par les services publics et les services à la personne : Le service tertiaire domine les activités économiques - commerce, transports et services divers. Il représente 51 % des activités. Les administrations publiques représentent 34 % des emplois. Ces activités donnent lieu à des flux importants à l'échelle du vaste bassin d'emploi. La ville doit maintenir son attractivité et continuer sa spécialisation dans le numérique pour attirer de nouvelles entreprises.



Une artificialisation croissante des sols : entre 2008 et 2018, la croissance démographique s'est accompagnée d'une croissance urbaine (environ 244 ha soit 24 ha/an). Cette croissance urbaine s'est faite dans les quartiers périphériques tels que Roches-Grises, les Hauts de Narbonne, Crabit-Les Amarais...

Une ressource en eau présente mais sous pression :

L'alimentation en eau potable de la ville est principalement assurée par le champ captant de Moussolens alimenté par la nappe alluviale de l'Aude, qui fournit près de 20% des besoins en eau de l'Aude. À l'heure actuelle, ces captages assurent les besoins en eau potable pour une diversité des usages (eau potable, irrigation agricole, pêche et aquaculture, activités de loisirs...). Cependant, cette diversité peut contribuer à affaiblir la ressource hydrique en surexploitant la nappe alluviale déjà en déséquilibre quantitatif. Par conséquent, il convient de mettre en place une gestion économe de la ressource notamment par des mesures novatrices pour augmenter la capacité (désalination, récupération d'eau de pluie...)

L'objectif du PADD sera donc de consolider un projet communal répondant à l'ensemble de ces enjeux. Il devra ainsi trouver un équilibre entre toutes ces thématiques pour répondre au mieux aux besoins et aux singularités territoriales. Ce projet devra également prendre en compte les différentes échelles administratives et territoriales pour répondre au plus juste à l'ensemble des problématiques.

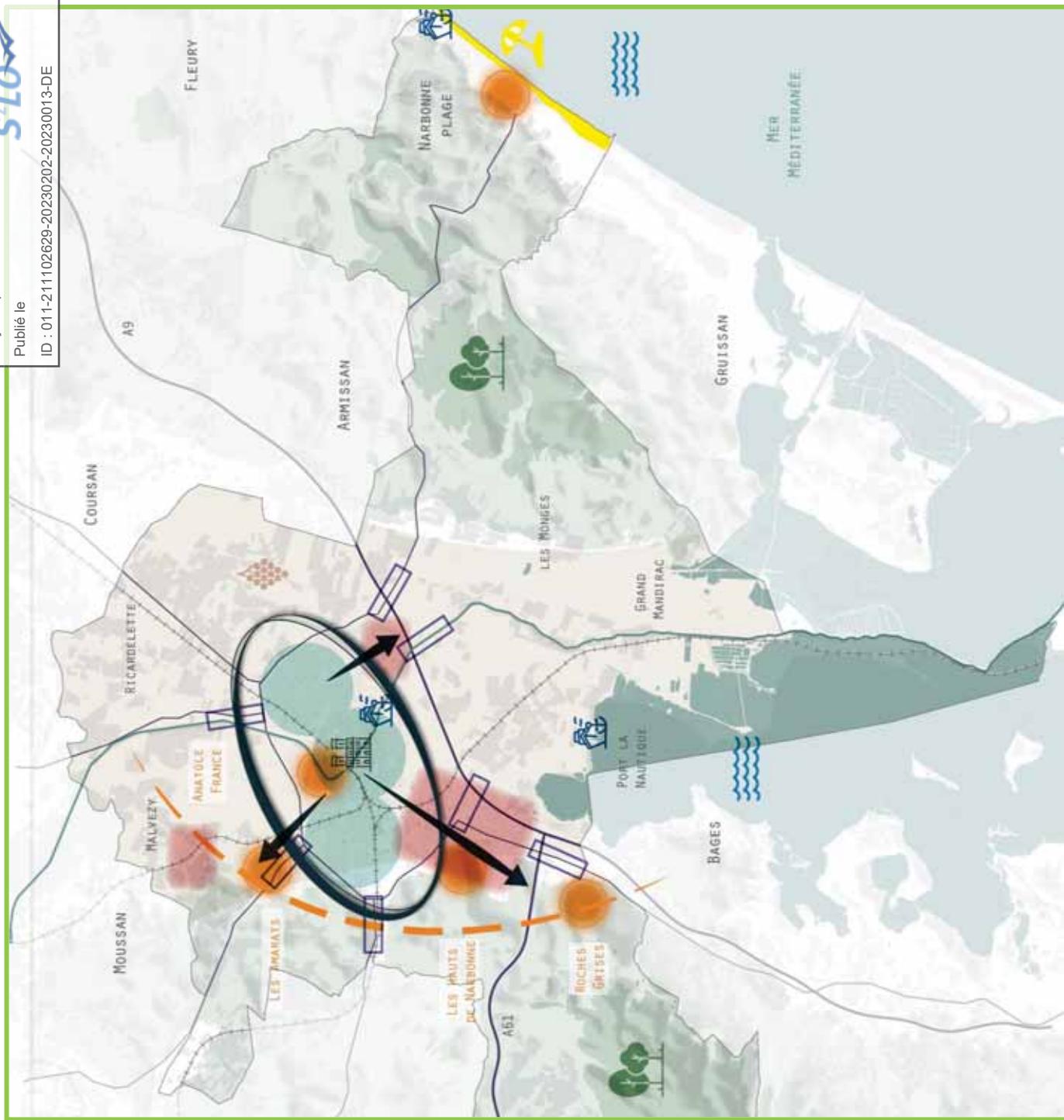
Les enjeux de Narbonne aujourd'hui, pour répondre à ceux de demain

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023



Publié le
ID : 01-211102629-20230202-20230013-DE



Une croissance polarisée en continuité du tissu existant dans certains secteurs (principalement à l'ouest et Narbonne Plage) et le long des axes structurants

Des lieux commerciaux et logements de petites tailles qui ne sont plus en adéquation avec les besoins des habitants engendrant une vacance dans le centre urbain et le départ vers la périphérie

Des sites patrimoniaux urbains et naturels reconnus à préserver et à valoriser pour inventer la ville de demain

Des zones d'activités aux entrées de ville monofonctionnelles et sectorisées en recherche d'une nouvelle urbanité

Des entrées de ville peu qualitatives et pouvant être le support d'une restructuration

Un changement climatique augmentant la vulnérabilité des biens et des personnes et limitant l'accès aux ressources naturelles

Un nœud d'infrastructures de transports reliant le sud de la France :

- des autoroutes fonctionnelles (A9, A61)
- une voie ferrée active reliant l'arc méditerranéen à l'est du territoire

Un interface terre-mer favorisant un attrait touristique et économique pour la commune, mais engendrant une saisonnalité et une congestion de certains axes,

Un couloir agricole soumis à forte pression foncière et facteur de ressource alimentaire et paysagère telle que la vigne

Des ports au vocation variés sous utilisés



les défis de Narbonne pour les dix prochaines années

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se doit de répondre aux grands questionnements contemporains et penser l'aménagement du territoire d'aujourd'hui et préparer les bases de celui qu'il sera demain.

Narbonne de demain, est une ville résiliente, qui pourra s'adapter aux changements climatiques et sociaux et anticiper les évolutions pour ne pas les subir. Ces évolutions seront les bases d'un nouveau projet de ville adapté aux problématiques émergentes ; redéfinissant ainsi le modèle de la ville méditerranéenne.

Parmi les nombreux défis à relever, Narbonne devra s'adapter :

Evolutions sociétales
Vieillissement, desserrément des ménages

Evolutions urbanistiques
(sobrieté foncière, renouvellement urbain, nouvelle mobilité ...)

Evolutions Economiques
(nouveaux modes de travail et de consommation et de nouvelles activités...)

Evolutions Environnementales
(réchauffement climatique, montée des eaux ...)

Face à ces constats et ces évolutions, plusieurs solutions peuvent être abordées pour Narbonne. Continuer d'évoluer comme depuis ces dernières années ou s'adapter, anticiper et initier les politiques d'aujourd'hui et de demain.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023



S'adapter

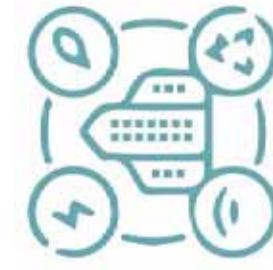
Le changement climatique remet en question nos modèles urbains.

Dans ce contexte, Narbonne va aussi devoir s'adapter aux transformations induites de l'économie et de la société (le lien au numérique, à la nature, le desserrement des ménages, le vieillissement des habitants...)



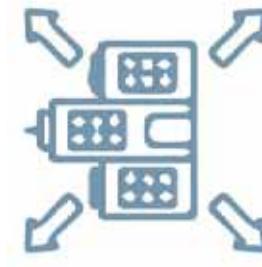
Innover

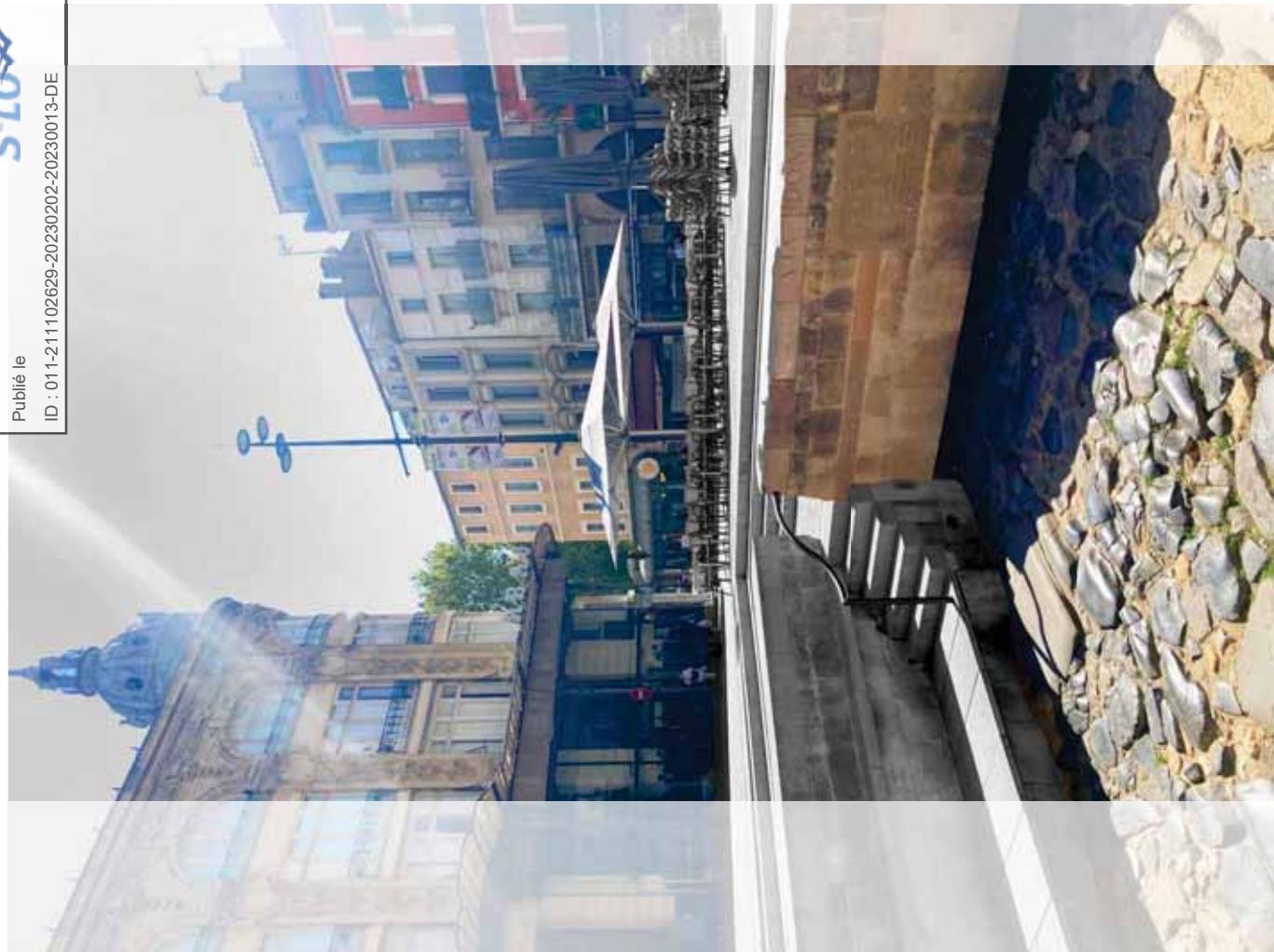
Narbonne va devoir initier et définir les nouvelles manières d'habiter, de se déplacer et de développer le territoire. L'ensemble des acteurs vont donc devoir proposer un nouveau modèle urbain répondant aux enjeux d'aujourd'hui et demain (réduire les distances, mutualiser les services, augmenter la densité, travailler sur les friches, proposer une nouvelle forme d'agriculture)...



Rayonner

Par cette adaptation, Narbonne va pouvoir continuer de se démarquer vis-à-vis des villes de l'arc méditerranéen et continuer d'attirer de nouveaux habitants, consommateurs, porteurs de projets et des touristes.





AXE 1

Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société

AXE 1 : Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société



S'adapter

Le changement climatique remet en question nos modèles urbains. Dans ce contexte, Narbonne va aussi devoir s'adapter aux transformations induites de l'économie et de la société.

Les enjeux de demain pour Narbonne

Être résilient face à la montée des eaux	Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la Loi Littoral sur le bord de mer méditerranéen
Adapter le bâti à l'augmentation des températures	Prendre en compte la situation d'interface littorale avec notamment la Loi Littoral
Faire face à une récurrence plus importante des phénomènes tempétueux	Penser l'urbanisation suite à la montée des eaux et préserver les atouts touristiques de la plage méditerranéenne
Gérer les ressources naturelles existantes – eau ; agriculture	AdAPTER la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur
Aménager des logements en adéquation avec le vieillissement des habitants	Valoriser la désimperméabilisation des sols en préservant la nature et le patrimoine végétal mettant l'accent sur des espaces publics de qualité pour contribuer au « vivre ensemble »
Moderniser les logements pour les nouveaux modèles familiaux	Préserver les ressources naturelles du réchauffement climatique (sécheresse, aridité, salinité, épisode pluvieux...) par des mesures innovantes
Accompagner l'évolution démographique en proposant des typologies urbaines variées pour tous les parcours résidentiels	Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques
Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle notamment dans les secteurs existants de zone d'activité pour donner lieu à un nouvelle urbanité	S'adapter face aux évolutions sociétales

AXE 1 : Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

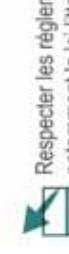
S²O

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE

S'adapter

S'adapter pour lutter contre le changement climatique

Prendre en compte la gestion du trait de côte au bord de la mer Méditerranée par rapport à la montée des eaux en préservant les atouts touristiques de la plage méditerranéenne



Respecter les réglementations liées à la présence de la mer notamment la loi littoral

AdAPTER la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur (renouvellement urbain, réhabilitation...)

Préserver les ressources naturelles du réchauffement climatique (sécheresse, aridité, salinité, épisode pluvieux...) par des mesures innovantes

Valoriser la désimperméabilisation des sols pour limiter les risques liés à l'eau - montée des eaux, ruissellement, inondation...

Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques à court terme



S'adapter aux évolutions sociétales

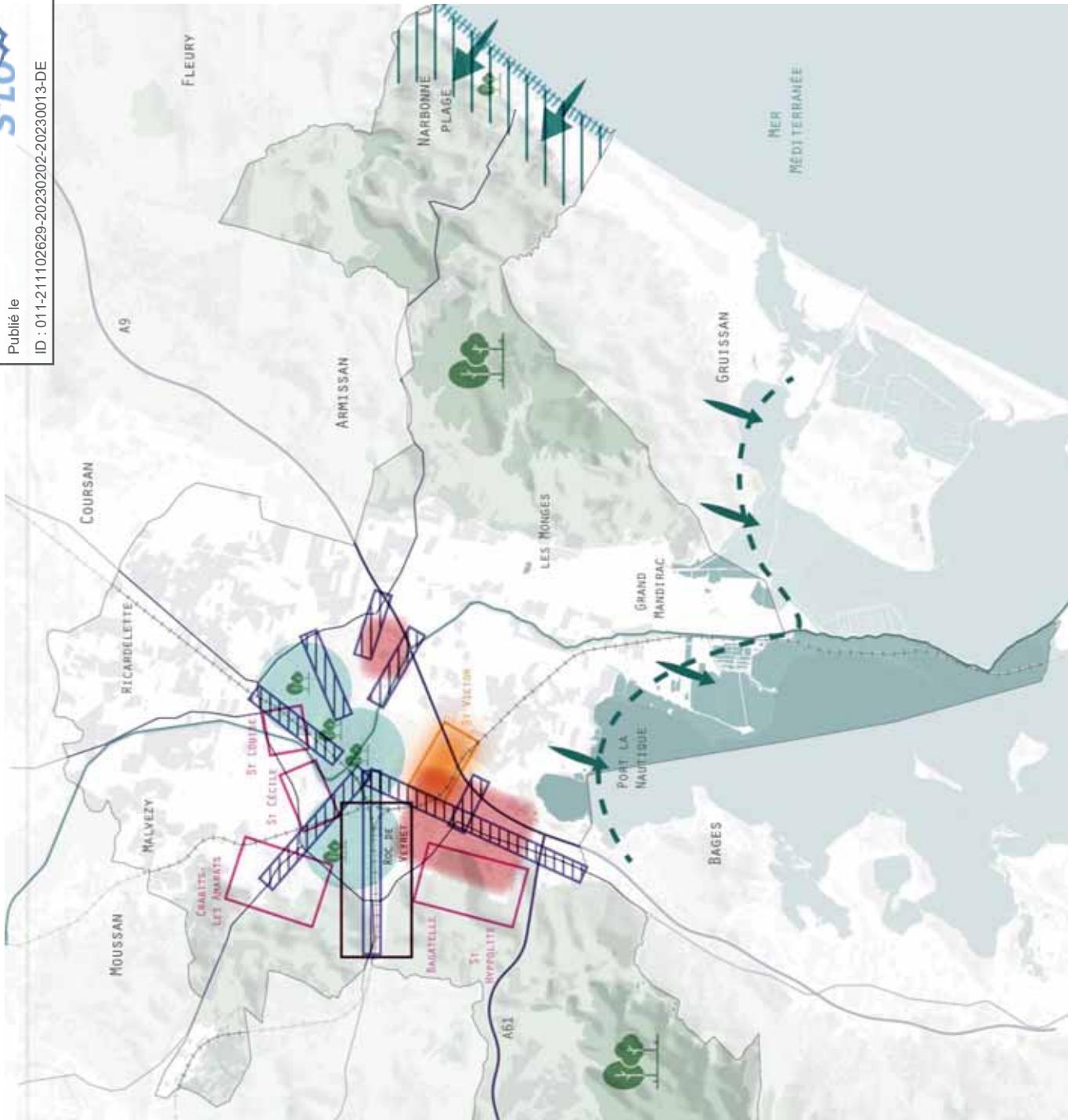
Réhabiliter le parc pour créer des logements adaptés aux besoins des ménages notamment dans les entrées de ville

Finaliser l'urbanisation dans les secteurs en cours d'aménagement en traitant qualitativement les espaces de transition



Favoriser des typologies différentes pour une mixité urbaine et fonctionnelle correspondant aux divers parcours résidentiels dans les zones d'activités

Repenser le tissu urbain en préservant la nature et le patrimoine végétal mettant l'accent sur des espaces publics de qualité pour favoriser le « vivre ensemble »

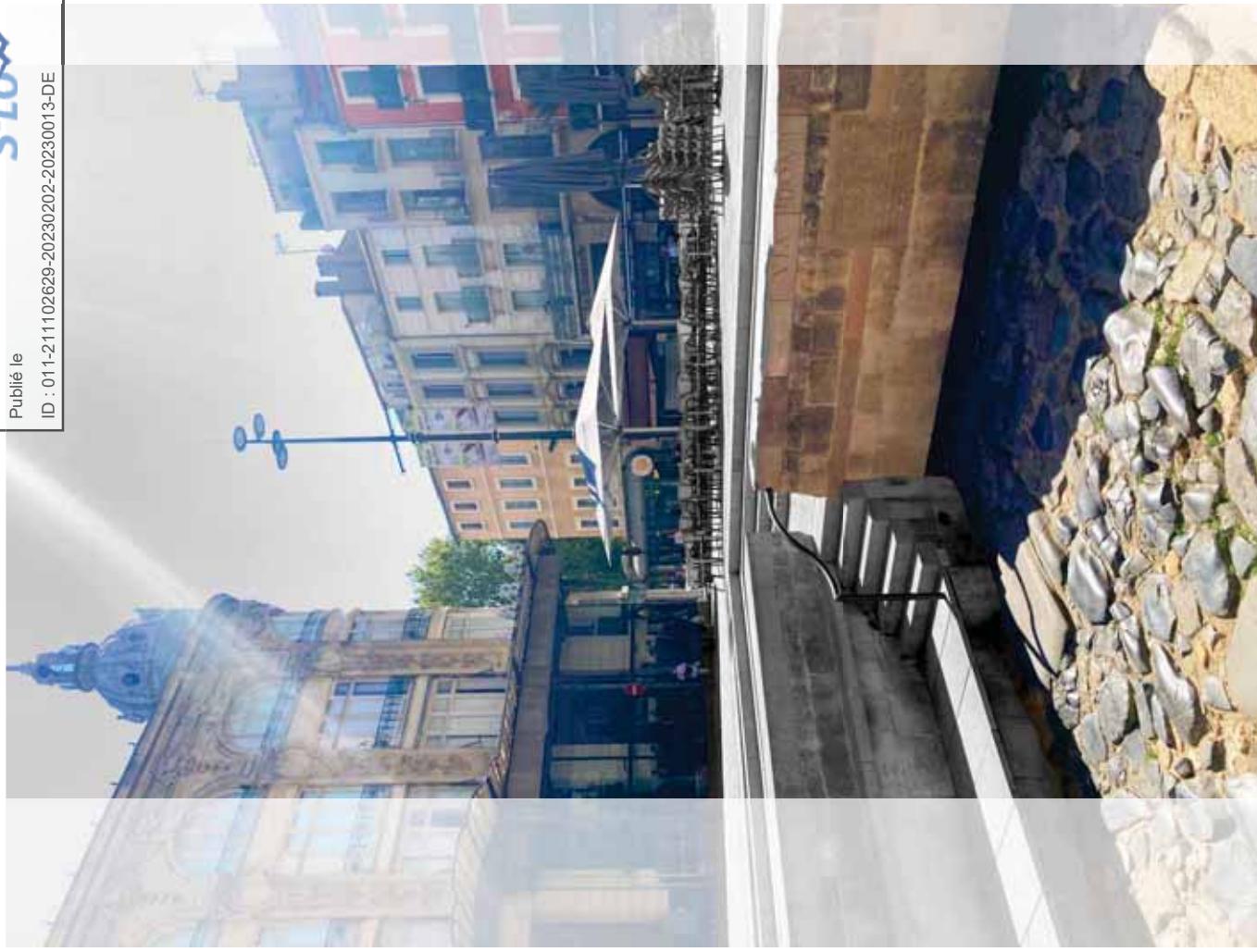


AXE 1 : Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



Orientation 1 : S'adapter, aux changements climatiques, en limitant la vulnérabilité des biens et des personnes

- Penser l'urbanisation par rapport à la montée des eaux en préservant les atouts touristiques de la plage méditerranéenne
- Adapter la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur
- Valoriser la désimperméabilisation des sols en préservant la nature et le patrimoine végétal mettant l'accent sur des espaces publics de qualité pour favoriser le « vivre ensemble »

- Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques

Orientation 2 : Une prise en compte de la situation littorale

- Respecter la bande d'inconstructibilité des 100 m du rivage
- Préserver les coupures d'urbanisation entre les entités urbaines
- Mettre en application la réglementation ne permettant que des extensions limitées en continuité de l'agglomération
- Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la Loi Littorale au bord de la mer Méditerranée

- Préserver le complexe lagunaire pour sa richesse paysagère, faunistique et floristique, support d'une diversité d'habitat

Orientation 3 : Anticiper les évolutions de la société tout en renforçant le statut de ville du « bien-vivre »

- Accompagner le dynamisme démographique en proposant des typologies urbaines variées pour tous les parcours résidentiels
- Réhabiliter le parc existant afin de créer des logements adaptés aux besoins des ménages
- Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle notamment dans les secteurs existants de zone d'activité pour donner lieu à une nouvelle urbanité

Orientations 1 : S'adapter, aux changements climatiques, en limitant la vulnérabilité des biens et des personnes

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



1.1 Penser l'urbanisation par rapport à la montée des eaux en préservant les atouts touristiques de la plage méditerranéenne.

La station balnéaire de Narbonne Plage doit faire face à un double enjeu : maintenir l'attractivité de la station touristique et favoriser une résilience accrue aux risques naturels. Pour cela, il conviendra de :

- Adapter les formes d'habitat au cœur de la station de Narbonne Plage pour permettre une urbanisation résiliente plus importante (surelévation, champ d'expansion, désimperméabilisation des sols...) et limitant les risques pour les biens et les personnes ;
- Réorganiser le tourisme balnéaire pour profiter des équipements et de la polarité à toutes les saisons ;
- Préserver les vues sur la mer en mettant en place un épandage progressif et adapté depuis le rivage pour les constructions existantes et les nouvelles opérations, permettant de préserver les vues depuis la bande littorale en direction du Massif de la Clape ;
- Préserver les paysages naturels de la Clape en stoppant l'urbanisation au nord et en préservant les espaces de co-visibilités depuis la station et entre les différentes entités paysagères ;
- Développer les mobilités douces et limiter l'usage de la voiture pour réduire l'imperméabilisation du sol et préserver l'environnement et le cadre de vie ;
- Développer de nouvelles activités urbaines et économiques pour une ville de proximité renforcée sur la vie locale notamment le long des axes stratégiques ;
- Reconnecter Narbonne Plage à Narbonne ville repositionnant la station dans le fonctionnement urbain général ;
- Valoriser les connexions entre la station et son environnement (front de mer, massif) par une meilleure porosité et le maintien de la coupure urbaine au sud ;

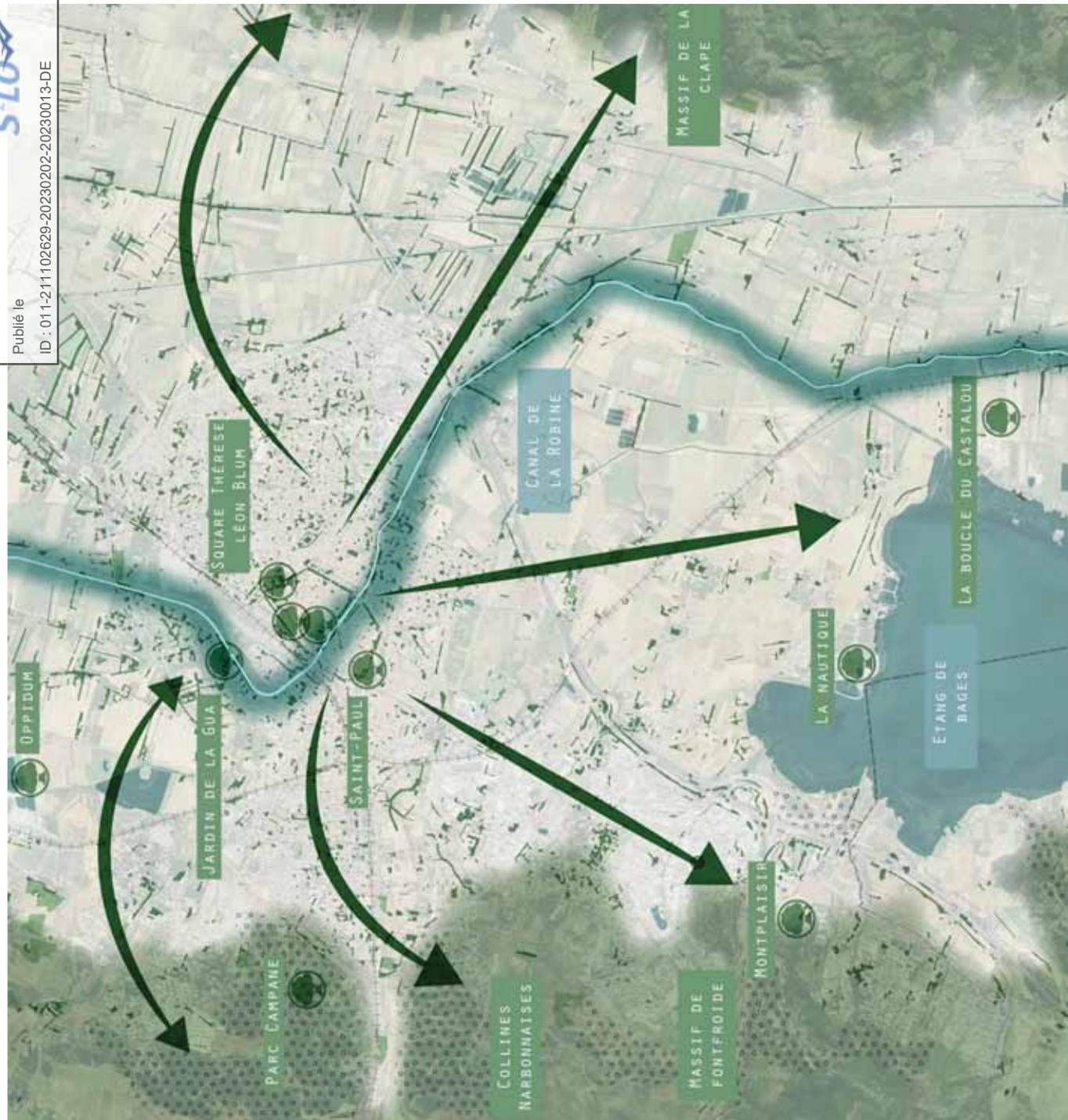
Orientations 1 : S'adapter, aux changements climatiques, en limitant la vulnérabilité des biens et des personnes

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

S²LO

Publié le
ID : 011-211102629-2023002-20230013-DE



1.2 Adapter la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur.
Des actions doivent être mises en place pour lutter contre le réchauffement climatique. Par exemple, la présence d'une végétation permet de baisser les températures de 1° à 5° dans les tissus urbains.

-- Développer l'architecture méditerranéenne vertueuse adaptée au changement climatique (prise en compte de : l'exposition au soleil et au vent, des écarts thermiques entre les saisons, des épisodes de fortes pluies...) ;

-- Lutter contre les îlots de chaleur par des mesures de préservation de l'existing (interdiction d'abattage des arbres en bonne santé, mise en place d'un inventaire végétal...) et l'augmentation de la végétation dans le tissu urbain ;

1.3 Valoriser la désimperméabilisation des sols en préservant la nature en ville et le patrimoine végétal

-- Limiter l'imperméabilisation des sols et anticiper les épisodes climatiques extrêmes (agrémenter les nappes de stationnement existantes et les bassins de rétention d'arbres, pourcentage important d'espaces libres, rendre inconstructibles les champs d'expansion...) ;

-- Développer la ville parc en introduisant la nature en ville (reconquête urbaine, jardins partagés, zones spécifiques interdites le défrichage...) à l'échelle des opérations en extensions et/ou en renouvellement ;

-- Favoriser l'implantation d'espèces végétales s'adaptant aux évolutions du climat (mise en place d'un inventaire végétal et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique...);

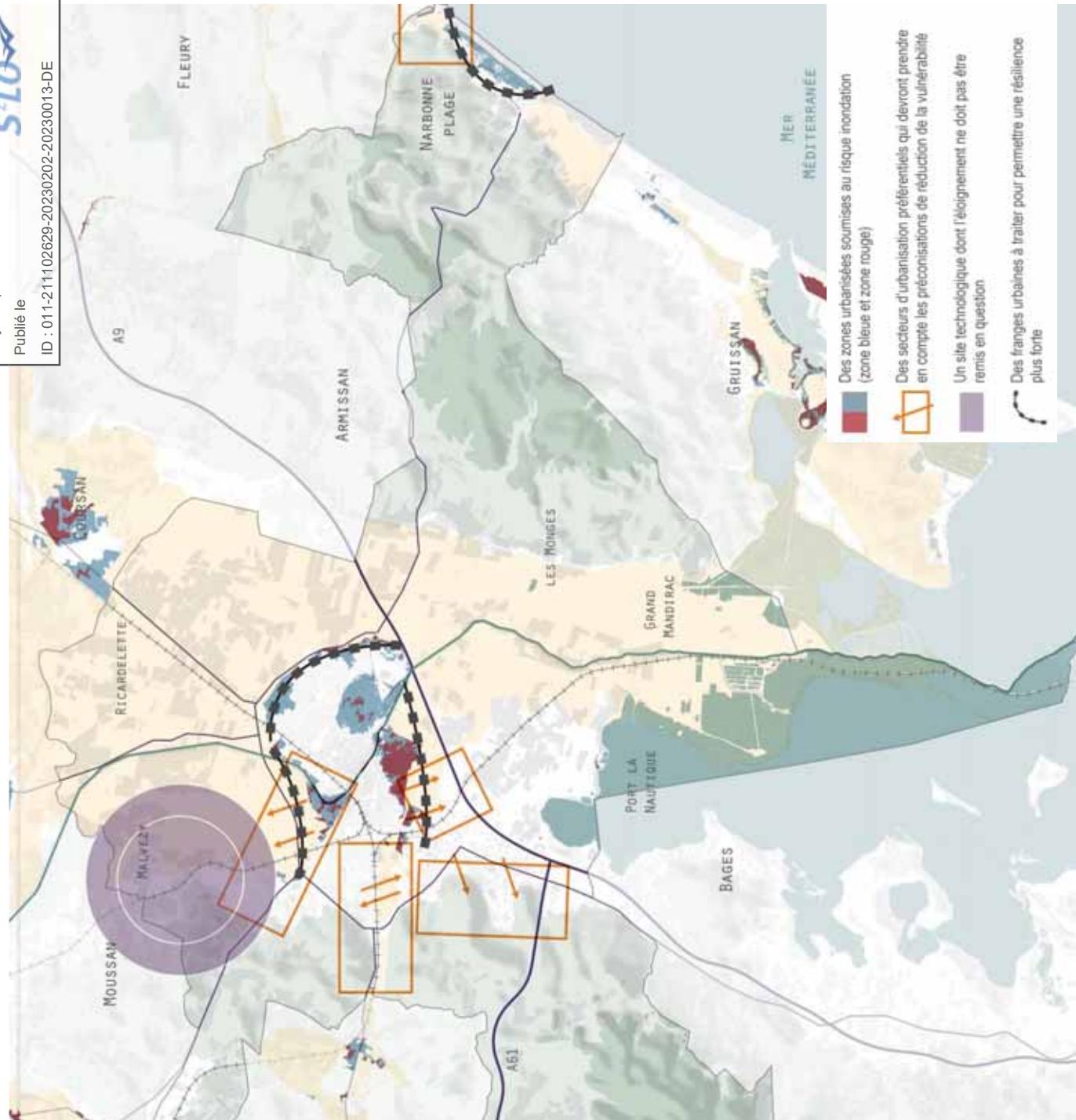
Orientations 1 : S'adapter, aux changements climatiques, en limitant la vulnérabilité des biens et des personnes

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

S²LO

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



La commune est concernée par différents risques :

- Le risque inondation,
- Le risque feu de forêt,
- Le risque sismique,
- Le risque mouvement de terrain,
- Le risque de submersion marine,
- Le risque technologique.

Le risque inondation est le risque le plus important (débordements de l'Aude et du Rec de Veyrel). La commune a notamment fait l'objet d'une trentaine d'arrêtés de catastrophes naturelles, dont 22 relatifs à des inondations et coulées de boues. Il convient donc de prendre en compte ces risques pour limiter la vulnérabilité des biens et des personnes par :

- Prendre en compte les contraintes liées aux risques naturels et technologiques (zonages spécifiques);
- Adapter les formes d'habitat existantes pour une résilience plus importante (surelevation, bassin de rétention, champ d'expansion des eaux, espaces perméables plus importants...);
- Encadrer les futures opérations d'aménagement pour optimiser la résilience (obligation d'un bassin de rétention pour le risque de ruissellement, encadrement plus strict des constructions dans les zones à proximité des zones boisées et arbustives...)

Des zones urbanisées soumises au risque inondation (zone bleue et zone rouge)

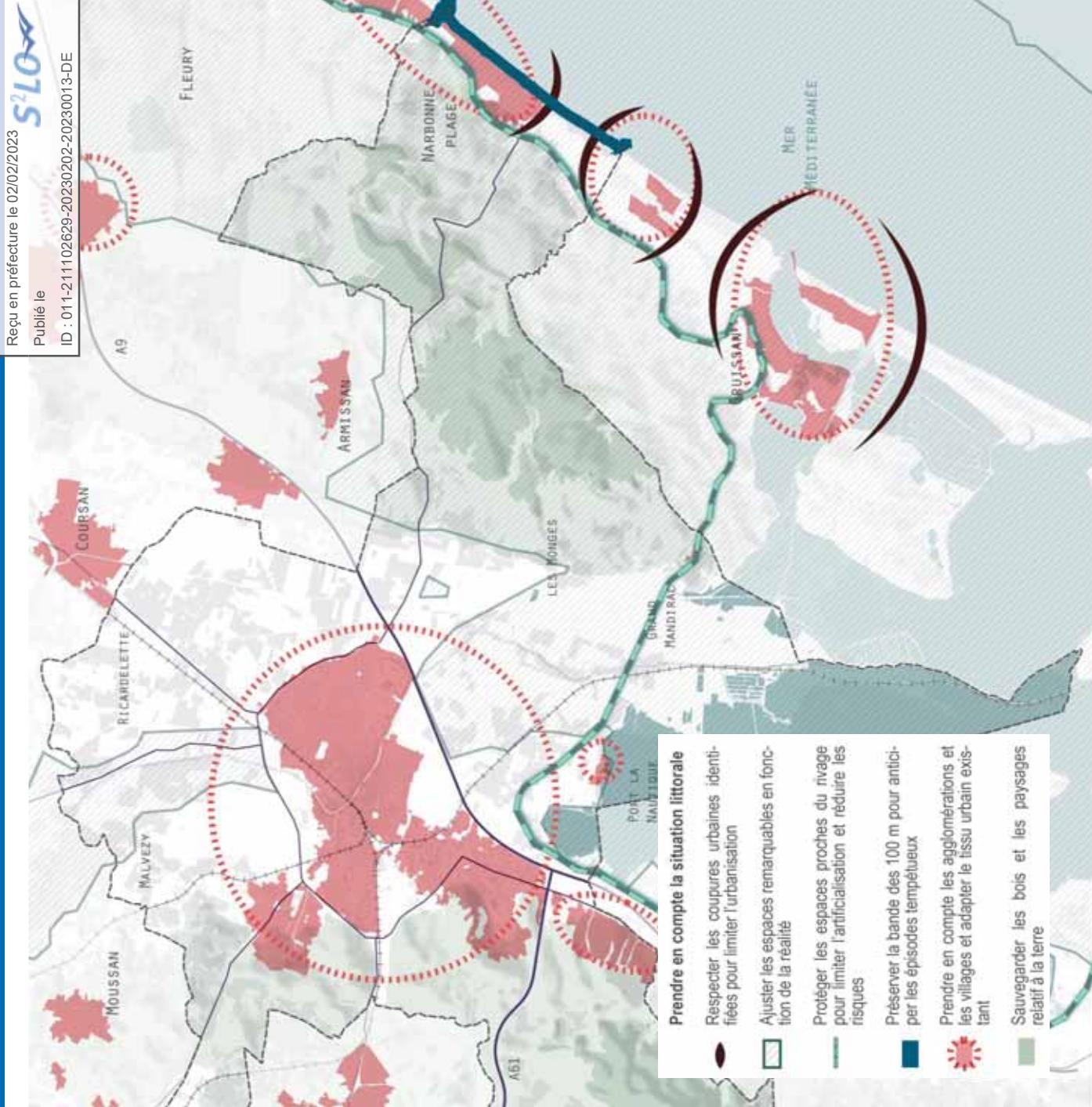
Des secteurs d'urbanisation préférés qui devront prendre en compte les préconisations de réduction de la vulnérabilité

Un site technologique dont l'éloignement ne doit pas être remis en question

Des franges urbaines à traiter pour permettre une résilience plus forte

Orientations 2 : Une prise en compte de la situation littorale

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Narbonne Plage est soumise à la Loi littoral. Le littoral est soumis à une forte pression foncière du fait de son attrait touristique. Pour autant, le risque de montée des eaux est fort voire même accéléré par le réchauffement climatique. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur est la plus sensible et plusieurs réglementations spécifiques lui sont attribuées.

2.1 Respecter la bande d'inconstructibilité des 100 m du rivage

La bande littorale est la zone la plus soumise aux pressions liées à de multiples usages : baignade, nautisme, activités portuaires et de pêche, urbanisation. En dehors des espaces urbanisés les constructions et installations sont interdites sur une bande de 100 mètres minimum.

2.2 Préserver les coupures d'urbanisation entre les entités urbaines

Ces coupures d'urbanisation permettent une aération et une structuration du tissu urbain. Elles peuvent remplir des fonctions récréatives ou contribuer au maintien et au développement d'activités agricoles. Elles contribuent à la trame verte, aux équilibres écologiques de la biodiversité et permettent le maintien d'un paysage naturel caractéristique.

2.3 Mettre en application la réglementation ne permettant que des extensions limitées en continuité du village

La loi littoral pose le principe que l'extension de l'urbanisation se réalise en continuité des agglomérations et villages existants pour lutter contre le mitage et gérer l'espace de manière économique.

Il conviendra de s'appuyer sur les diverses réglementations identifiées par le SCoT pour respecter les directives et les conditions d'application de la Loi Littoral.

Prendre en compte la situation littorale

Respecter les coupures urbaines identifiées pour limiter l'urbanisation

Ajuster les espaces remarquables en fonction de la réalité

Protéger les espaces proches du rivage pour limiter l'artificialisation et réduire les risques

Préserver la bande des 100 m pour anticiper les épisodes tempétueux

Prendre en compte les agglomérations et les villages et adapter le tissu urbain existant

Sauvegarder les bois et les paysages relatifs à la terre

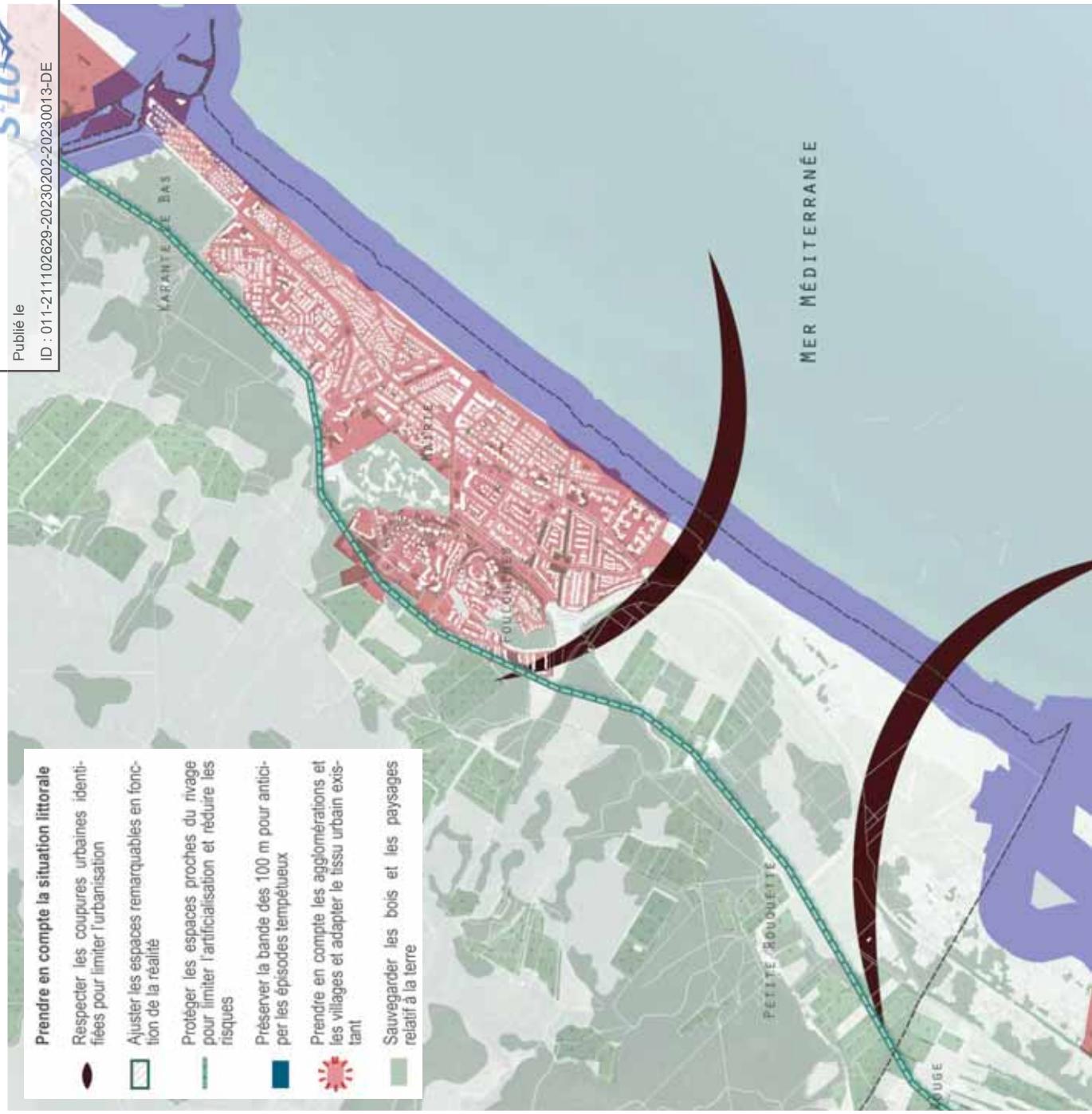
Orientations 2 : Une prise en compte de la situation littorale

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

S²L²O

Publié le
ID : 011-21102629-20230202-20230013-DE



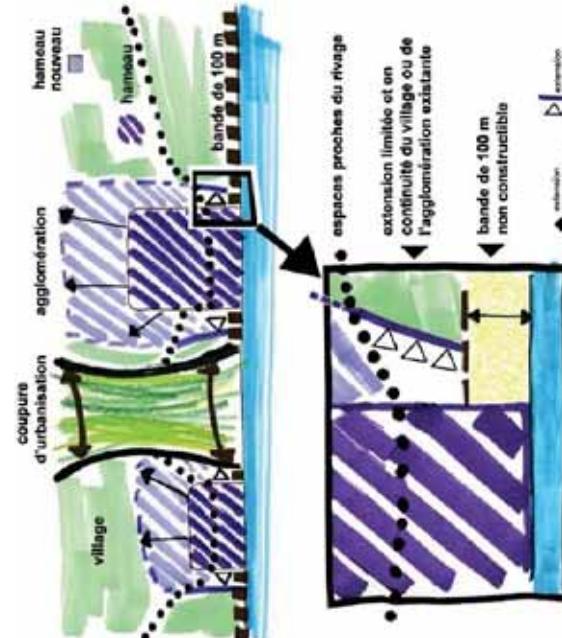
2.4 Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la Loi Littoral sur le bord de mer méditerranéen

Ainsi à l'échelle de la station de Narbonne Plage plusieurs mesures devront être appliquées :

-- Anticiper la gestion du trait de côte (règles de constructibilité sur les secteurs soumis au risque, pourcentage d'espace libre...);

-- Veiller à la bonne application de la Loi Littoral (bande d'inconstructibilité de 100 m, coupure d'urbanisation entre Narbonne Plage et Gruiissan, extension limitée en continuité de l'agglomération...);

-- Limiter l'imperméabilisation des sols et anticiper les épisodes climatiques extrêmes (agrémenter les nappes de stationnement existantes et les bassins de rétention d'arbres, pourcentage important d'espaces libres, rendre inconstructibles les champs d'expansion...).



Source : porter à connaissance de l'Etat

Orientations 2 : Une prise en compte de la situation littorale

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Un lido sépare la mer Méditerranée du complexe lagunaire de Narbonne. La communication est toutefois permise par la présence de graus.

Les lagunes méditerranéennes, marais et salins constituent 50 à 75% des Espaces Naturels Sensibles de Narbonne avec en mélange des pelouses et garrigues, prés salés; des bois et maïtrais, des vignobles et cultures et de manière plus relicuelle les milieux dunaires.

Ils sont les vestiges de l'ancien golfe de Narbonne des différents canneaux, parsemés d'îles, comblé au moyen-âge.

2.5 Préserver le complexe lagunaire pour sa richesse paysagère, faunistique et floristique

Le site présente une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000), lagunes côtières, prés salés, forêts méditerranéennes de pins d'alep, chênes verts, chênes Kermès, tamaris, etc.) permettant une mosaïque d'habitats et une grande diversité faunistique.

Les étangs sont également le support d'une activité économique, par la présence de pêcheurs professionnels. Ils sont bordés de sansouire (qui servent aujourd'hui de pâturages pour les élevages de taureaux).

Par conséquent il conviendra :

- Mettre en application la loi littoral ;
- Protéger l'urbanisation existante par des adaptations de l'urbanisation ;
- Valoriser la présence du complexe lagunaire à forte ressource paysagère et environnementale ;
- Développer davantage l'usage de cet ensemble paysager par de la mobilité douce, du tourisme et des activités;
- Mettre en lumière le Canal de la Robine comme l'ant des polarités naturelles ou urbaines par des actions sur la mobilité, la végétalisation ...



Orientations 3 : Anticiper les évolutions de la société tout en renforçant le statut de ville du « bien-vivre »

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE

3.1 Accompagner l'évolution démographique en proposant des typologies urbaines variées pour tous les parcours résidentiels

Depuis 1968, la population ne cesse de progresser avec un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 0,9 %. Entre 2013 et 2018, le TCAM est de 0,84 %, suite à un solde migratoire important.

De plus, entre 2008 et 2018, le nombre de ménages a augmenté de 15 % suite à une augmentation des ménages d'une seule personne (+32 %) et une diminution des ménages de famille nombreuse. Le desserrement des ménages et les évolutions démographiques sont des prérequis importants pour estimer le besoin en logements par les dix prochaines années.

Le besoin en logements est une question fondamentale dans le PLU car il questionne l'ensemble des politiques publiques (habitat, aménagement, transports, économie et emploi, services et équipements...). Il croise ainsi toutes les thématiques et doit être estimé en adéquation avec les populations et leurs besoins.

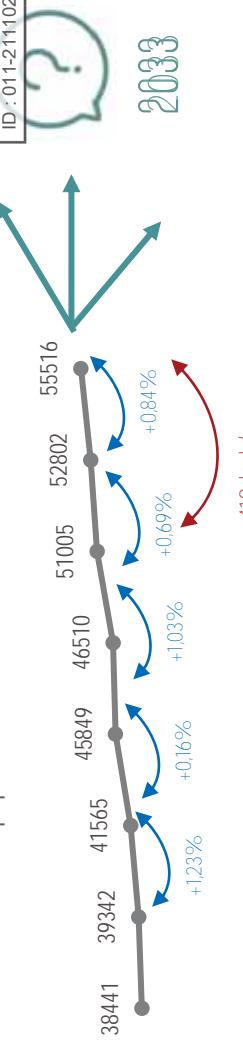
Le besoin en logements s'estime selon deux entrants:

- les logements « endogènes » nécessaires au maintien des populations actuelles (l'estimation des « logements endogènes » correspond à ce qui est communément appelé « point mort »);

- et les logements « exogènes » pour répondre aux besoins de nouveaux ménages accueillis.

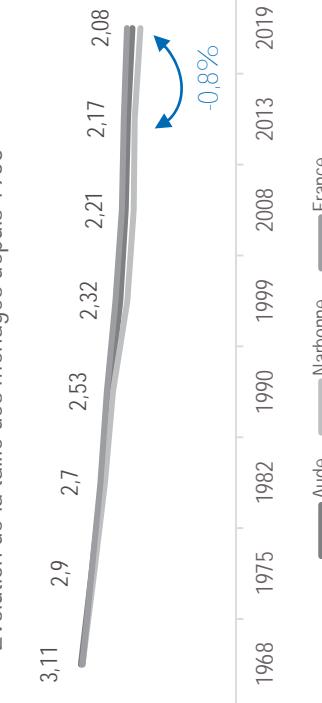
Le **point mort prend en compte** : le desserrement des ménages (D) ; le renouvellement du parc (R) et la variation des résidences secondaires et des logements vacants (RSLV). Il donne le nombre de logements endogènes sur la période précédente et permet de dégager une tendance. Cette tendance servira de base pour la période future.

Évolution de la population entre 1968 et 2019



+410 hab/an

Évolution de la taille des ménages depuis 1968



-0,8%

Entre 2013 et 2018

Etat démographique
+ 1306 logements (261 logement)



Desserrement des ménages
+ 1153 logés (271 logement)



Variation RS et R
+ 870 logés (180 logement)



Renouvellement du parc
1124 logés (226 logement)



△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

△○○

Orientations 3 : Anticiper les évolutions de la société tout en renforçant le statut de ville du « bien-vivre »

3.2 Réhabiliter le parc existant afin de créer des logements adaptés aux besoins des ménages

3.3 Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle notamment dans les secteurs existants de zone d'activité pour donner lieu à une nouvelle urbanité

A partir du point mort de la période précédente, les besoins en logements sont estimés à :

Besoin lié à la démographie

nouveaux habitants
3690 logements



desserrement des ménages
317 logements



+ 4008 logts soit
env. 4000 logts/an

Scénario
+ 4008 logts soit
env. 4000 logts/an

-265 logts

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023



Publié le

BesoIN ID : 011-211102629-20230202-2023013-DE

extension urbaine

2004 logts soit 200 logts/an

Densité estimée de 25 logts/ha

Consommation foncière estimée de 80 ha soit 8 ha/an pour la période 2022-2032

50 % de renouvellement urbain

SCoT GN

Besoin lié à la restructuration du parc



Besoin en Logements dans le tissu urbain
2004 logts soit 200 logts/an

Résorption de la vacance
-365 logts soit 8% en 2032

Nb de résidences secondaires immobilisant une partie du parc
+100 logts

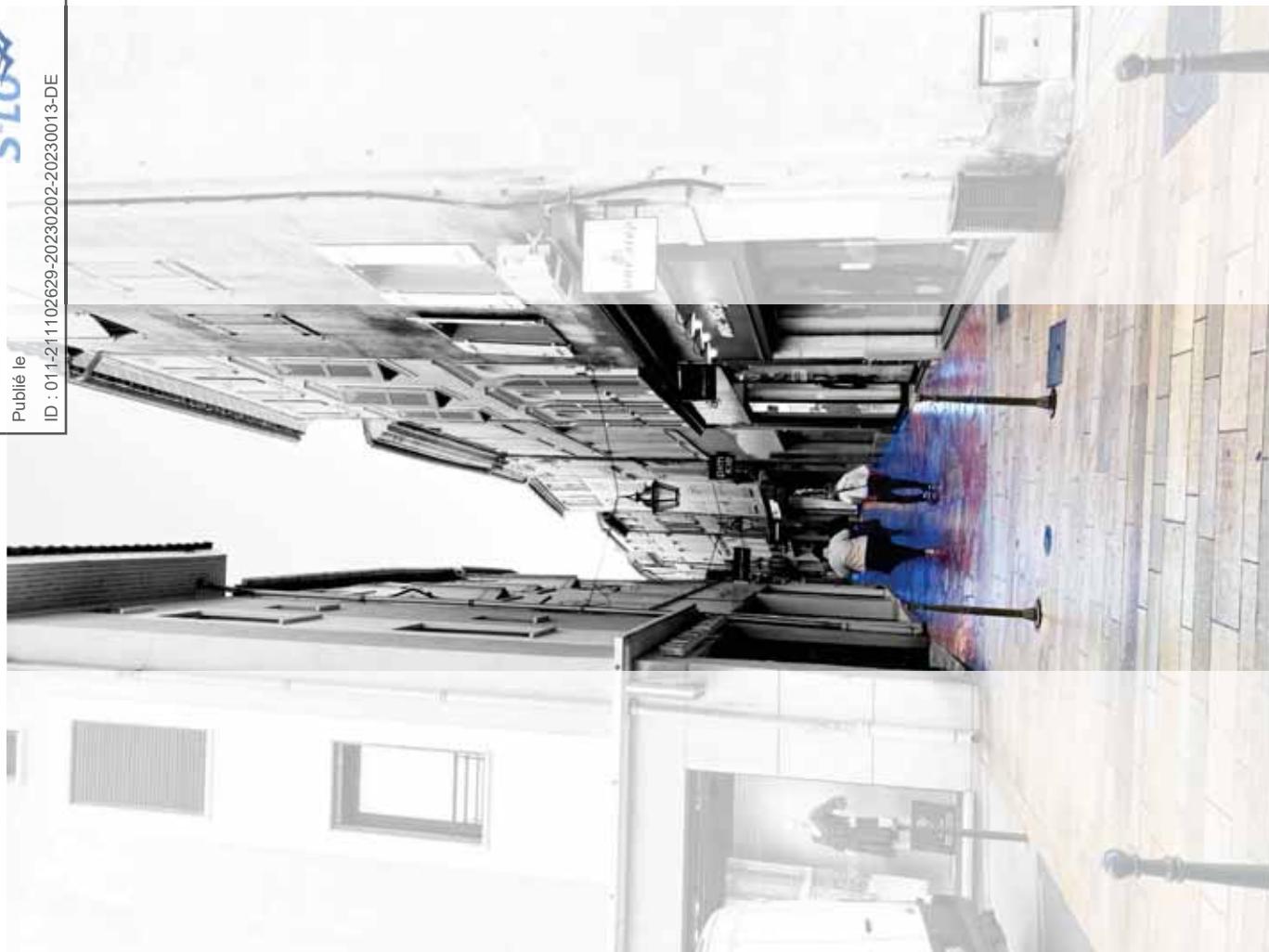
-265 logts qui vont être détruits



1750 logements dans le tissu

avec une possibilité effective de 2025 logts dans les 46ha de terrains creusés en appliquant une densité moyenne de 25 logts/ha

Un besoin de production de 3743 logements au total soit 375 logts/an jusqu'en 2004 dont 2004 en extension.



AXE 2

Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire

AXE 2 : Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire

Innover

Narbonne va devoir initier et définir les nouvelles manières d'habiter, de se déplacer et de développer le territoire. L'ensemble des acteurs vont donc devoir proposer un nouveau modèle urbain répondant aux enjeux d'aujourd'hui et demain.



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

S²LO

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE

Les enjeux de demain pour Narbonne

Mettre en place une ville d'interrelation urbaine et sociale valorisant le bien-être

Revenir à la ville de proximité ou la vie de quartier, le vivre ensemble est au cœur des interactions sociales

Concourir à la sobriété foncière en limitant la consommation urbaine et construire en adéquation avec les problématiques futures : vent, chaleur ...

Densifier en préservant l'identité des quartiers, la nature et la qualité du cadre de vie

Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle et développer un espace public de qualité

Préserver la mosaïque paysagère de la trame verte et bleue pour valoriser la patrimoine urbain rappelant l'histoire narbonnaise

Développer et valoriser les secteurs à vocation agricole et péri-urbaine

Préserver les coupures urbaines et les corridors écologiques

Connecter la ville à son environnement en traitant les franges urbaines et en valorisant les paysages méditerranéens type vigne

Remettre en place le système portuaire pour faciliter une mobilité douce et permettre le commerce

Développer les modes actifs de demain : dans les modes et les déplacements spatiaux

Proposer des infrastructures et une offre nouvelle pour valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile

Proposer des nouvelles formes d'habiter favorisant les interactions sociales et la proximité notamment dans les entrées de ville

Préserver une ville dynamique au service du bien-être

Développer des quartiers mixtes dans les usages et les fonction urbaines
Mettre en valeur durablement le patrimoine naturel et urbain

Aménager le territoire de manière à élargir les "ailes de saison" tout en améliorant la capacité d'accueil en pleine saison

Tisser de nouveaux liens avec la mer

Valoriser la place de Narbonne au sein des noeuds d'infrastructures

Axe 2 : Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire

Innover

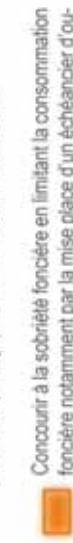
Mettre en place une ville systémique d'interrelation urbaine et sociale valorisant le bien-être



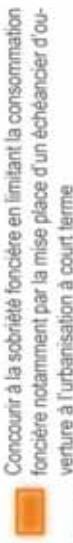
Revenir à la ville de proximité ou la vie de quartier est au cœur des interactions sociales (vision sudiste)



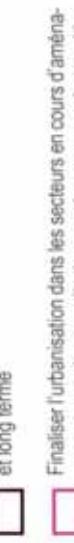
Prôner une politique économique favorisant la mixité urbaine et fonctionnelle et remettre l'espace public au centre de la ville



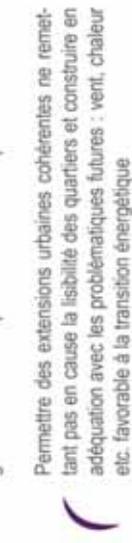
Réinvestir le tissu urbain (dent creuse, renouvellement, densification, réhabilitation) et notamment dans les secteurs stratégiques comme les entrées de ville



Concouvrir à la sobriété foncière en limitant la consommation foncière notamment par la mise place d'un échéancier d'ouverture à l'urbanisation à court terme et long terme



Finaliser l'urbanisation dans les secteurs en cours d'aménagement en traitant qualitativement les espaces de transition



Permettre des extensions urbaines cohérentes ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers et construire en adéquation avec les problématiques futures : vent, chaleur etc. favorable à la transition énergétique



Etre précurseur en identifiant des zones préférentielles de renaturation et valoriser le retour de la nature en ville



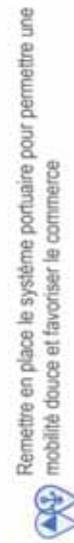
Préserver les coupures urbaines et les corridors écologiques



Connecter davantage la ville à son environnement en traitant ses franges urbaines et en valorisant ces paysages méditerranéens (vignes par exemple)



Préserver la mosaïque paysagère de la trame verte et bleue et valoriser le patrimoine urbain rappelant l'histoire narbonnaise



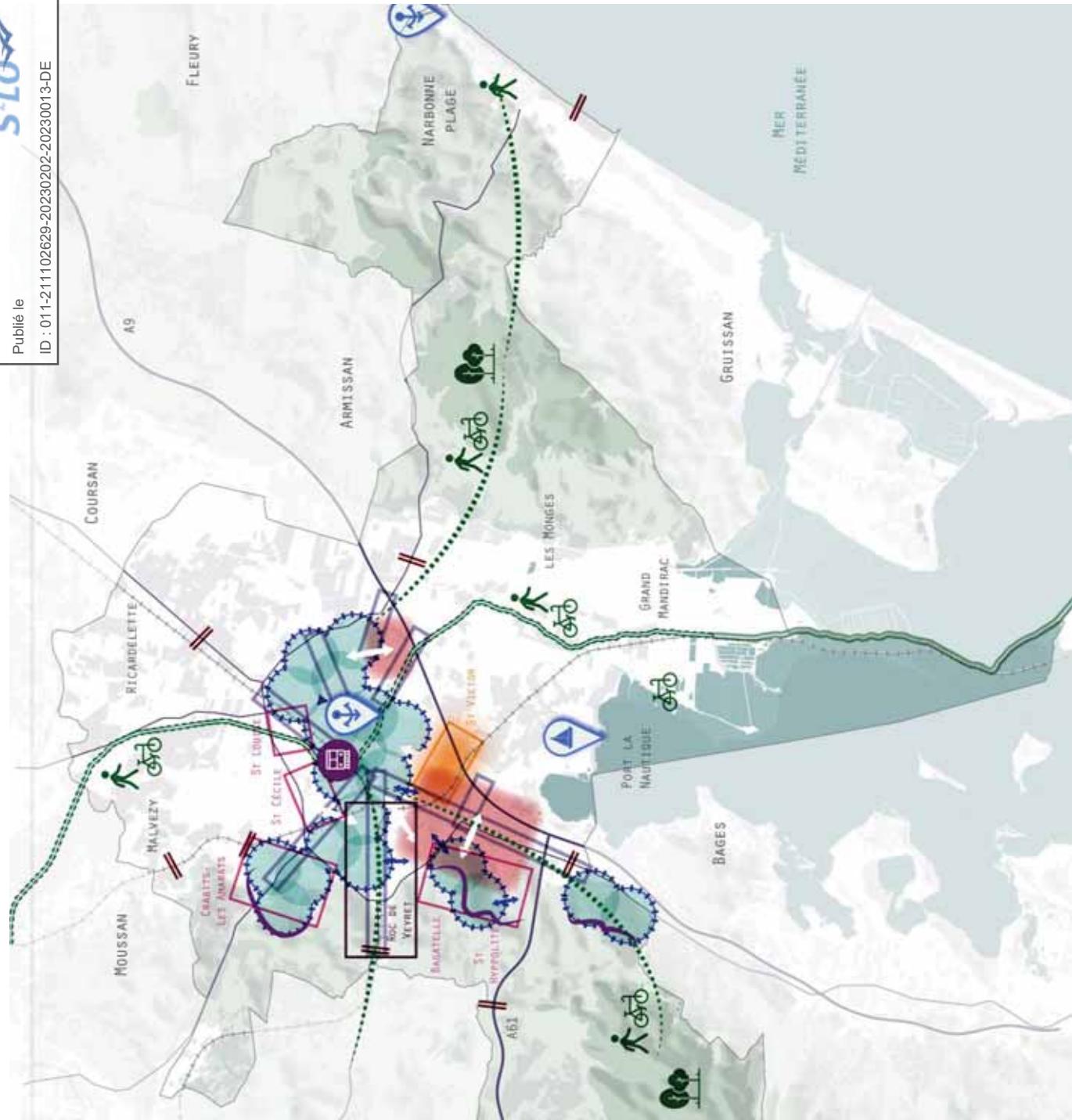
Remettre en place le système portuaire pour permettre une mobilité douce et favoriser le commerce



Innover dans les déplacements en augmentant la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens



Proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile



Axe 2 : Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Orientation 1 : Développer une politique de sobriété foncière

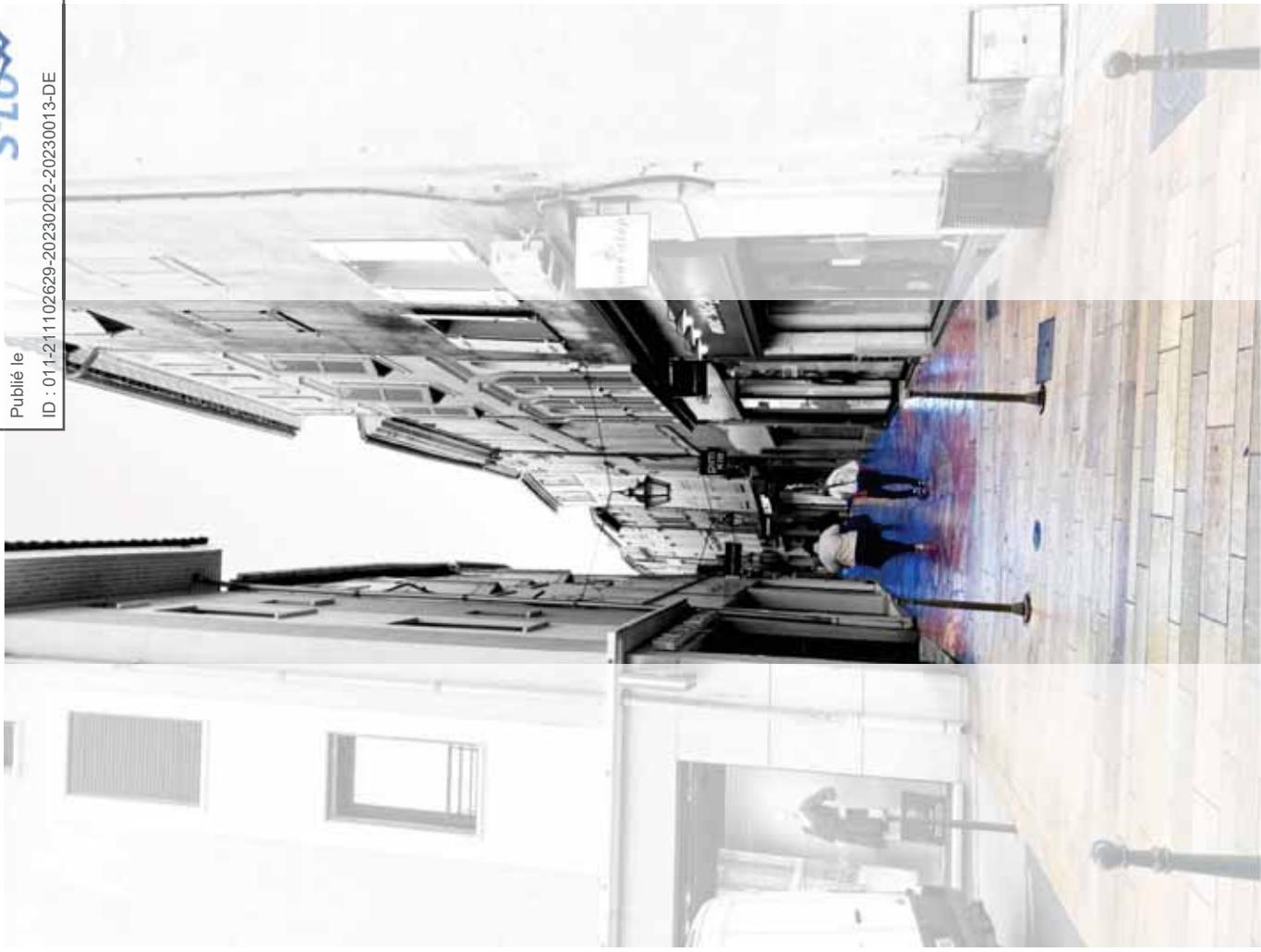
- Revenir à la ville de proximité, du vivre ensemble favorisant la mixité urbaine et les interactions sociales
- Réinvestir le tissu urbain dans les secteurs stratégiques comme les entrées de ville
- Permettre des extensions urbaines cohérentes ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers et en adéquation avec les problématiques futures
- Traiter les limites urbaines et développer la nature en ville
- Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles à forte valeur agrologique et enviro-paysagère

Orientation 2 : Repenser la ville méditerranéenne de demain

- Valoriser l'existant en continuant les actions de réhabilitation et de lutte contre la vacance
- Diversifier la production en logements pour satisfaire les nouveaux besoins et répondre à l'ensemble du parcours résidentiel
- Développer des actions en faveur de la transition énergétique des bâtiments
- Préserver l'eau et son importance dans le territoire (les cours d'eau, les zones humides, les zones inondables et les eaux de ruissellement)
- Mettre en exergue la trame bleue comme l'ant de l'urbanisation

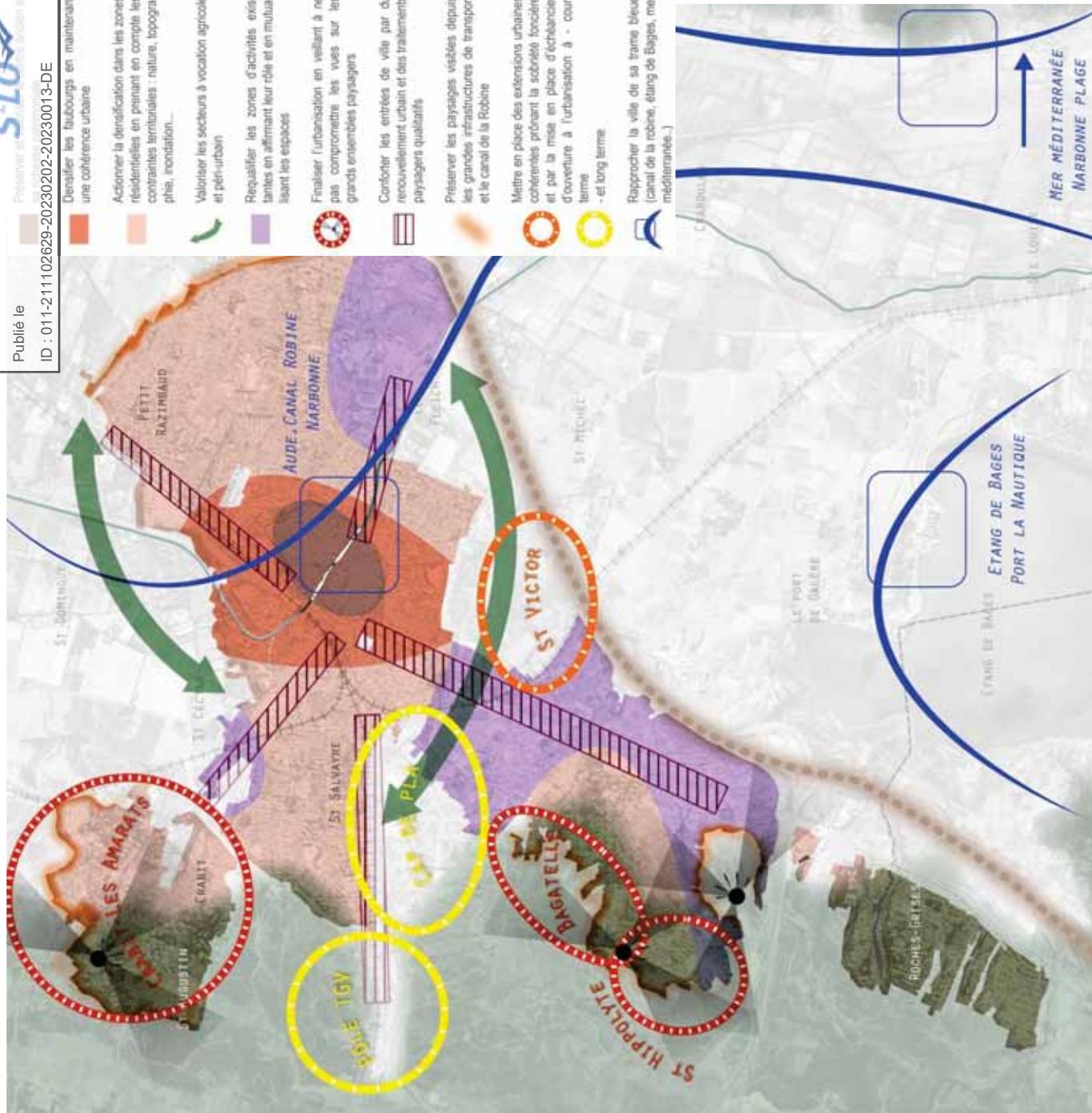
Orientation 3 : Favoriser le partage de l'espace à destination de tous les modes de transport

- Innover dans les déplacements en augmentant la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens
- Proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile
- Remettre en place un système portuaire pour permettre une mobilité douce, développer l'intermodalité et favoriser le commerce



Entre 2003 et 2018, Narbonne compte une artificialisation de 118,6 ha (soit 28 ha par an) (*source: observatoire de l'artificialisation du sol*). Les directives de la loi Climat et Résilience imposent une réduction de 50% de la consommation foncière. Narbonne veut ainsi innover en initiant une politique de sobriété foncière forte pour un retour à la ville centrifuge qui concerne les activités, les logements et les interactions : une ville méditerranéenne ou la proximité sociale et urbaine est au cœur de la politique urbaine.

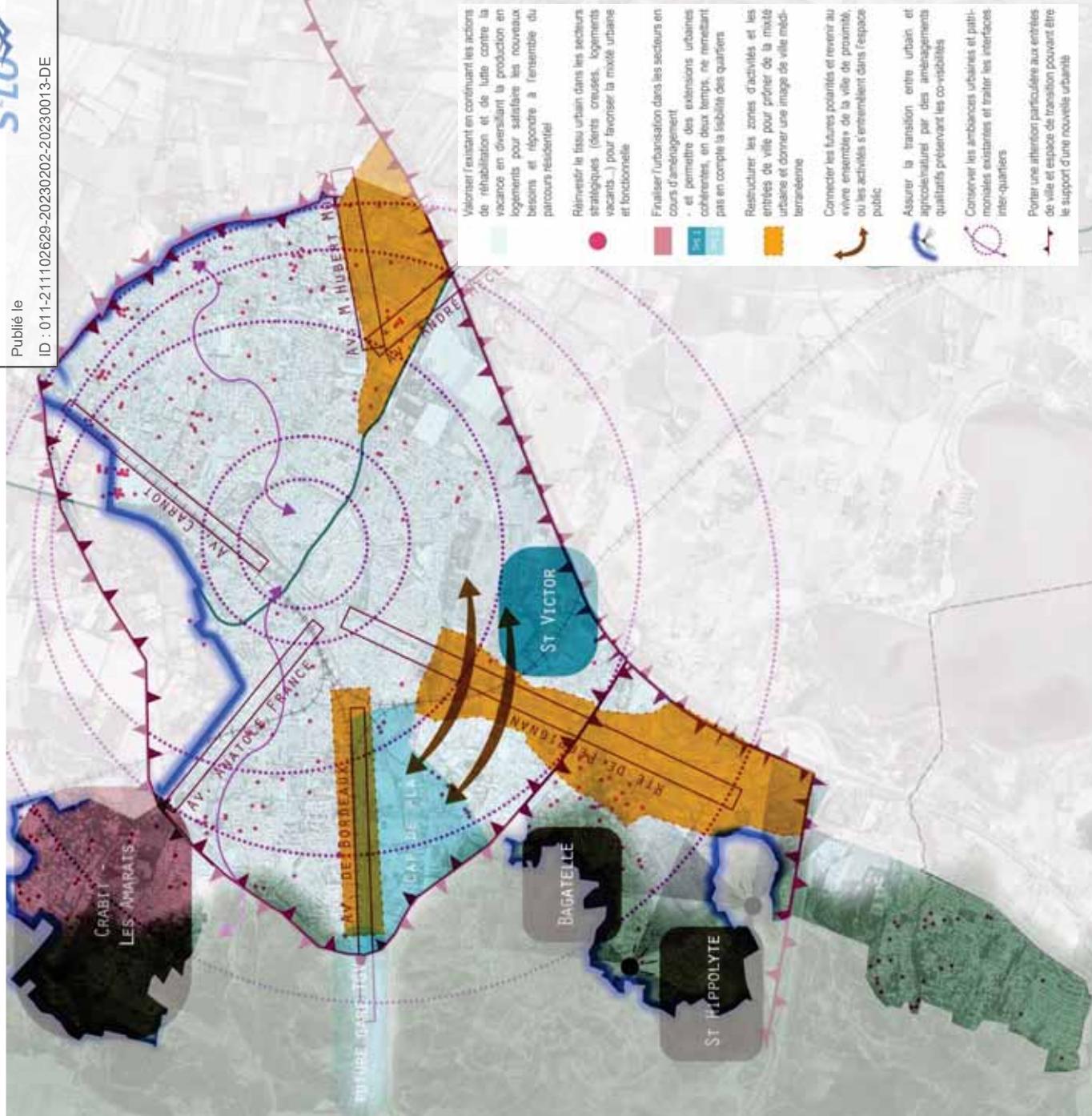
- Prôner une sobriété foncière à vocation logement exemplaire avec une consommation foncière de 80 ha pour les dix prochaines années ;
 - Renforcer l'offre économique et servicielle au sein des espaces urbains constitués et limiter le développement d'une offre concurrentielle en périphérie ;
 - Requalifier les secteurs stratégiques tels que le bourg, la ville pour limiter les logements vacants ou l'habitat dégradé ;
 - Raccourcir les distances en favorisant une mixité urbaine qui mutualise les services et les équipements et ainsi, réduit le coût de création des infrastructures et des réseaux ;
 - Mettre en place des actions de densification dans des secteurs préalablement identifiées pour développer des interactions entre commerces, logements et équipements ;
 - Densifier le bâti pour laisser plus d'espace à la nature : encourager la construction en hauteur (maison en R+1 ou R+2 au lieu du plain-pied) ;
 - Finaliser l'urbanisation en créant des aménagements urbains et paysagers qui assurent la transition entre urbain et agricole/naturel ;
 - Densifier tout en respectant les formes urbaines existantes afin de préserver la qualité du cadre de vie des habitants ;



Orientations 1 : Développer une politique de sobriété foncière

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023



- 1.2 Réinvestir le tissu urbain dans les secteurs stratégiques comme les entrées de ville

Le gisement foncier existant doit être pris en compte. Ce dernier est identifié par le Grand Narbonne qui s'appuie sur 7 indicateurs. Ainsi, il convient de :

- Urbaniser en priorité les espaces libres dans le **tissu** et valoriser le réinvestissement des friches et dents creuses ;
- Développer une **politique de mutation du foncier** (réinvestissement des nappes de stationnement, augmentation de la densité...);

- 1.3 Permettre des extensions urbaines cohérentes ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers

La croissance urbaine des dernières années est disparate et en extension (Roches-Grises, Hauts de Narbonne, Crabit...). De plus, Narbonne se distingue par une architecture style languedocien : des maisons pavillonnaires aux façades couleur ocre et toit en tuile et des immeubles collectifs ne dépassant pas 3 étages + 4ème étage partie en attique.

- Assurer l'identité des quartiers et leurs formes urbaines concourant à une richesse patrimoniale (règles écrites, de cahier de prescriptions...);

- Assurer la qualité urbaine de tous les quartiers;

- Clôturer l'urbanisation des secteurs de Crabit-Les Amarats, Bagatelle, Saint-Hippolyte et Sainte-Louise ;

- Permettre des extensions urbaines rationnelles avec un échéancier pour l'accueil de nouveaux habitants : Saint-Victor, Pont des Charettes, Cap de Pla, futur pôle TGV ...



1.4 Traiter les limites urbaines et développer la nature en ville

Espace de transition entre ville et campagne, les limites urbaines donnent la tonalité de la ville. Elles sont les premières images des habitants ou touristes de la ville.

- Rendre qualitatives les connexions entre les centralités et l'arrière-pays agricole et naturel ;
- Développer les interactions entre les deux entités (Ville centre et Narbonne Plage) ;
- Donner de l'importance au végétal (recensement du patrimoine végétal, la mise en place d'un pourcentage d'espace libre) ;
- Développer les lieux non bâties (places, esplanades..) contribuant aux caractéristiques de la ville méditerranéenne ;
- Porter une attention particulière à la qualité urbaine des entrées de ville et voies urbaines telles que :
 - Les interfaces avec les autoroutes A9 et A61 (St Germain, St Victor ...), les boulevards urbains à traiter et valoriser (bd de Maraussan...);
 - Les pénétrantes urbaines, telles que l'av. de Bordeaux, Av Maitre Hubert Mouly ... qui sont des secteurs à enjeux de renouvellement.



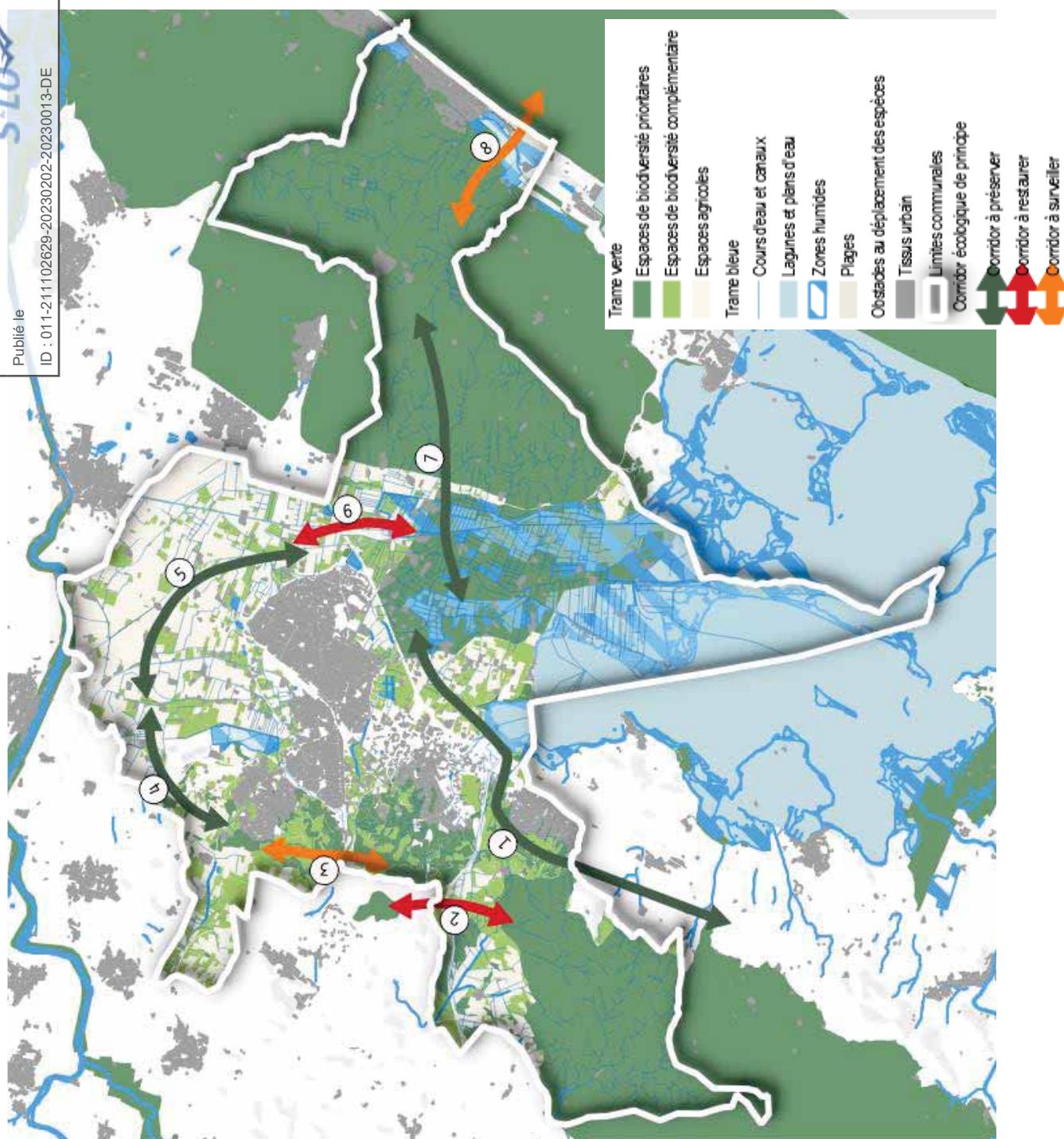
Orientations 1 : Développer une politique de sobriété foncière

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 011-211102629-20230202-20230313-DE



1.5 Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles à forte valeur agronomique, environnementale et paysagère.

La concentration de l'urbanisation permet de limiter la consommation foncière des espaces naturels et agricoles environnants et donc, de les préserver.

Deux grandes ambiances se répartissent sur le territoire de Narbonne :

- La **ceinture verte** correspond aux massifs montagneux entourant le territoire communal (le massif de la Clape et au nord les collines de Moussan, de Narbonne et le Massif de Fontfroide) ;

Le **couloir agricole** présente des friches, des terres arables et des cultures permanentes.

Par conséquent, cette grande richesse doit être préservée :

- Maintenir « la ceinture verte » constituant les espaces de biodiversité prioritaire de la trame verte ;
- Maintenir et développer le « couloir agricole » tant dans ses paysages que dans sa capacité productive ;
- Préserver les points de vue et les vues ouvertes ;
- Préserver les espaces naturels reconnus : ZNIEFF, Natura 2000... ;
- Maintenir les corridors identifiés et augmenter leur fonctionnalité ;
- Développer les itinéraires mode alternatifs à l'automobile reliant les massifs aux polarités, le littoral à l'arrière-pays en utilisant les infrastructures traditionnelles (chemin de halage le long du canal, chemins ruraux, sentiers du littoral...);

Orientations 2 : Repenser la ville méditerranéenne de demain

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

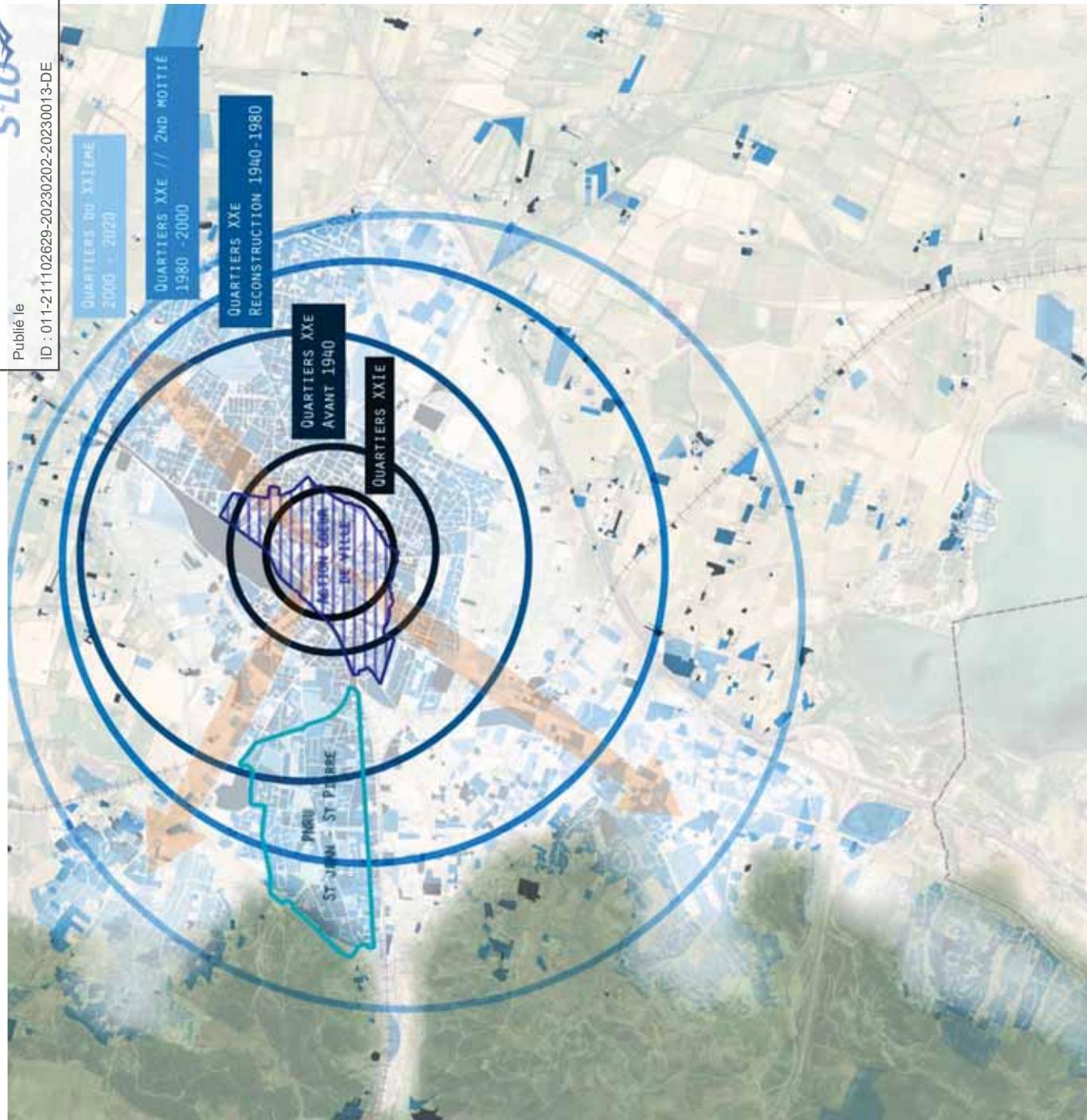


Reçu en préfecture le 02/02/2023

2.1 Valoriser l'existant en perpétuant les actions de réhabilitation

67,5 % du parc a été construit avant 1990 et 30 % entre 1971 et 1990. D'après l'étude « Action cœur de ville » 75% du parc dans le périmètre identifié est en « Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région, mais durabilité moyenne, conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens ». Ainsi, les mesures sur le parc existant doivent perdurer :

- Anticiper le vieillissement du parc ;
 - Maintenir les politiques publiques en faveur du renouvellement urbain ;
 - Continuer la valorisation de l'hypacentre et les actions de réhabilitations (différentes politiques et outils disponibles : OPV, NPNRU, Action cœur de ville) ;
 - Assurer la cohérence et la qualité bâtie dans les zones d'interface notamment dans le quartier Anatole France, la Mayolle, Maraussan ou la révolution qui peuvent faire l'objet de restructuration ;
- 2.2 Diversifier la production en logements pour satisfaire les nouveaux besoins et répondre à l'ensemble du parcours résidentiel
- Aujourd'hui, il est fait état d'une omniprésence de logements privés de petite taille, vétuste et souvent sans extérieur dans le centre ancien qui ne correspondent plus au besoin des ménages, en particulier les familles.
- Proposer des formes de bâtis diversifiés tant dans la forme que dans les usages pour permettre aux habitants de suivre leur parcours résidentiel et leur parcours professionnel ;
 - Adapter les formes urbaines aux besoins dans les actions sur les nouveaux logements mais aussi sur le parc existant ;



Orientations 2 : Repenser la ville méditerranéenne de demain

2.3 Développer des actions en faveur de la transition énergétique

Les énergies renouvelables sont en plein essor. Sur le territoire, le vent et le soleil constituent des sources d'énergie renouvelable non-négligeables.

De plus, depuis les années 70, Narbonne bénéficie d'un réseau de chaleur sur le quartier St Jean St Pierre qui fonctionne avec une chaufferie bois et une centrale solaire chauffe-eau. Cette centrale solaire innovante de 2021 est quasiment unique en France.

- Permettre l'usage des énergies renouvelables ; panneaux photovoltaïques, énergie éolienne en s'appuyant sur la charte de développement éolien pour la Narbonnaise et en prenant en compte leur intégration bâtie et paysagère ;
- Lutter contre la précarité énergétique dans le parc résidentiel et notamment sur Narbonne Plage ;
- Réduire la consommation des bâtiments énergivores (les trois-quarts des logements à Narbonne ne prennent pas compte la réglementation thermique de 1974) ;
- Anticiper les contraintes futures en adaptant les logements (exposition solaire, ventilation naturelle, usage de couleur/matiériaux...) ;
- Développer le réseau de chaleur urbain et continuer les mesures innovantes en la matière ;
- Initier et innover dans les projets en faveur de la transition énergétique ;
- Amorcer des secteurs d'éco-construction tant en milieu urbain que péri-urbain soumis à des contraintes ou risques pour proposer des solutions d'urbanisation transposables à l'échelle nationale et territoriale (performance énergétique, construction en zone de risque naturel...) ;

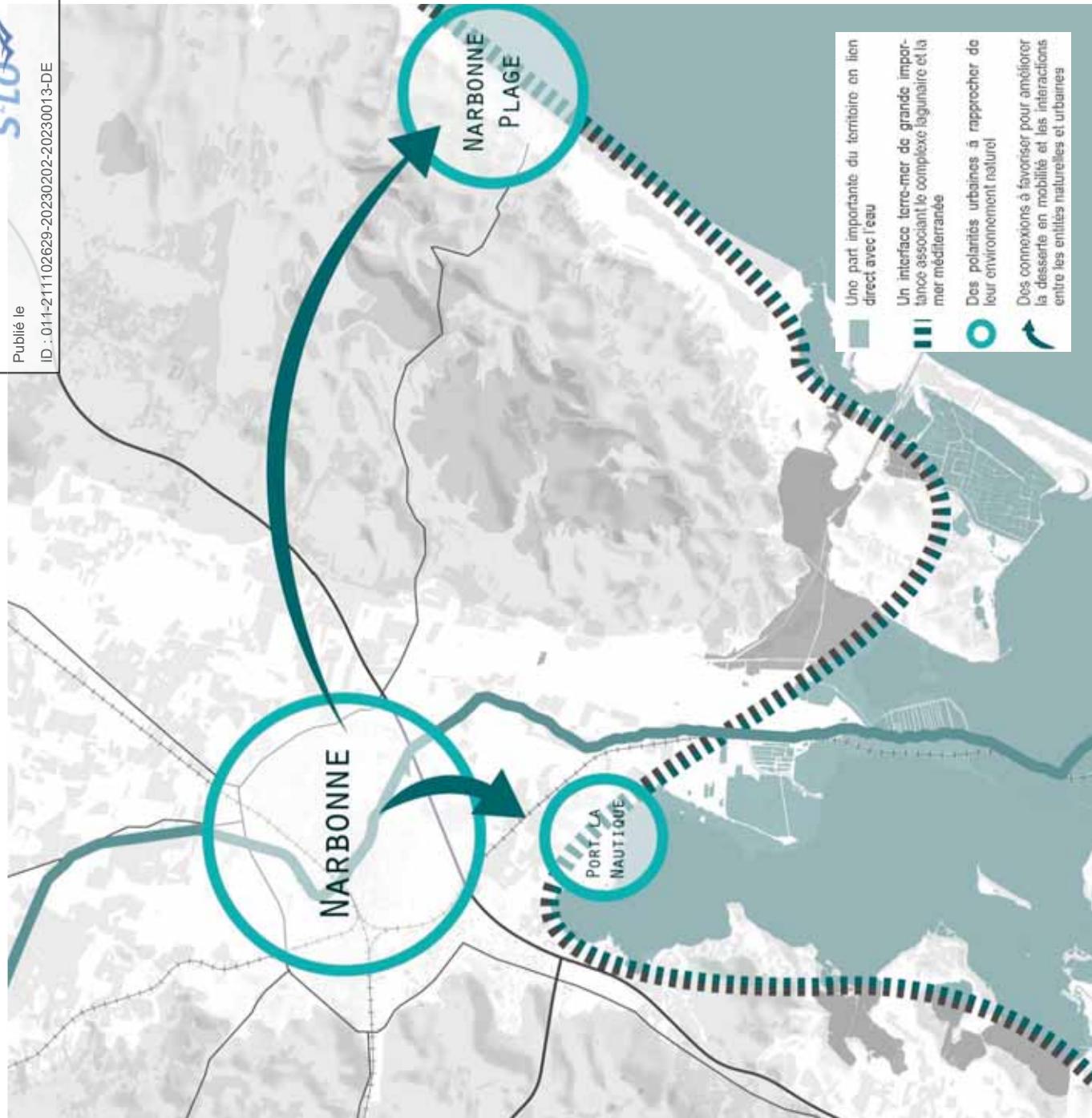


Orientations 2 : Repenser la ville méditerranéenne de demain

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le
ID : 011-21102629-20230202-20230013-DE



2.4 Préserver l'eau et son importance dans le territoire (les cours d'eau, les zones humides et inondables)

- Protéger tant que possible la ressource en eau en pronant une consommation économique (gestion de l'eau d'irrigation, limiter l'utilisation de l'eau pour les piscines...) ;
 - Prévoir des nouvelles extensions urbaines qui n'aggravent pas le risque naturel et protègent les populations en cas de crues importantes ;
 - Mettre en place des systèmes de récupération des eaux (eau traitée des stations d'épuration pour l'agriculture...) ;
 - Freiner l'imperméabilisation et encourager la désimperméabilisation pour recharger les nappes et pour limiter les risques liés aux phénomènes tempétueux ;
 - Garantir la qualité du traitement des eaux de pluie pour éviter tout rejet dans le milieu naturel dont la qualité serait insatisfaisante ;
 - Limiter les risques de ruissellement par l'augmentation de la perméabilité ;
 - Adapter les constructions au risque pour permettre le maintien des habitants et limiter la vulnérabilité ;
 - Imaginer des mesures innovantes permettant de préservé la ressource en eau pour anticiper les changements climatiques de demain ;
- 2.5 Mettre en exergue la trame bleue comme liant de l'urbanisation
- Narbonne possède 5 km de plage maritime ainsi qu'une trame bleue importante : le canal de la Robine, l'étang de Bages-Sigean, l'ancien étang du Cerde et du Labrador...
- Préserver et valoriser la trame bleue comme support de biodiversité et de découverte ;
 - Rapprocher la ville du littoral par un réseau d'interdépendance ;

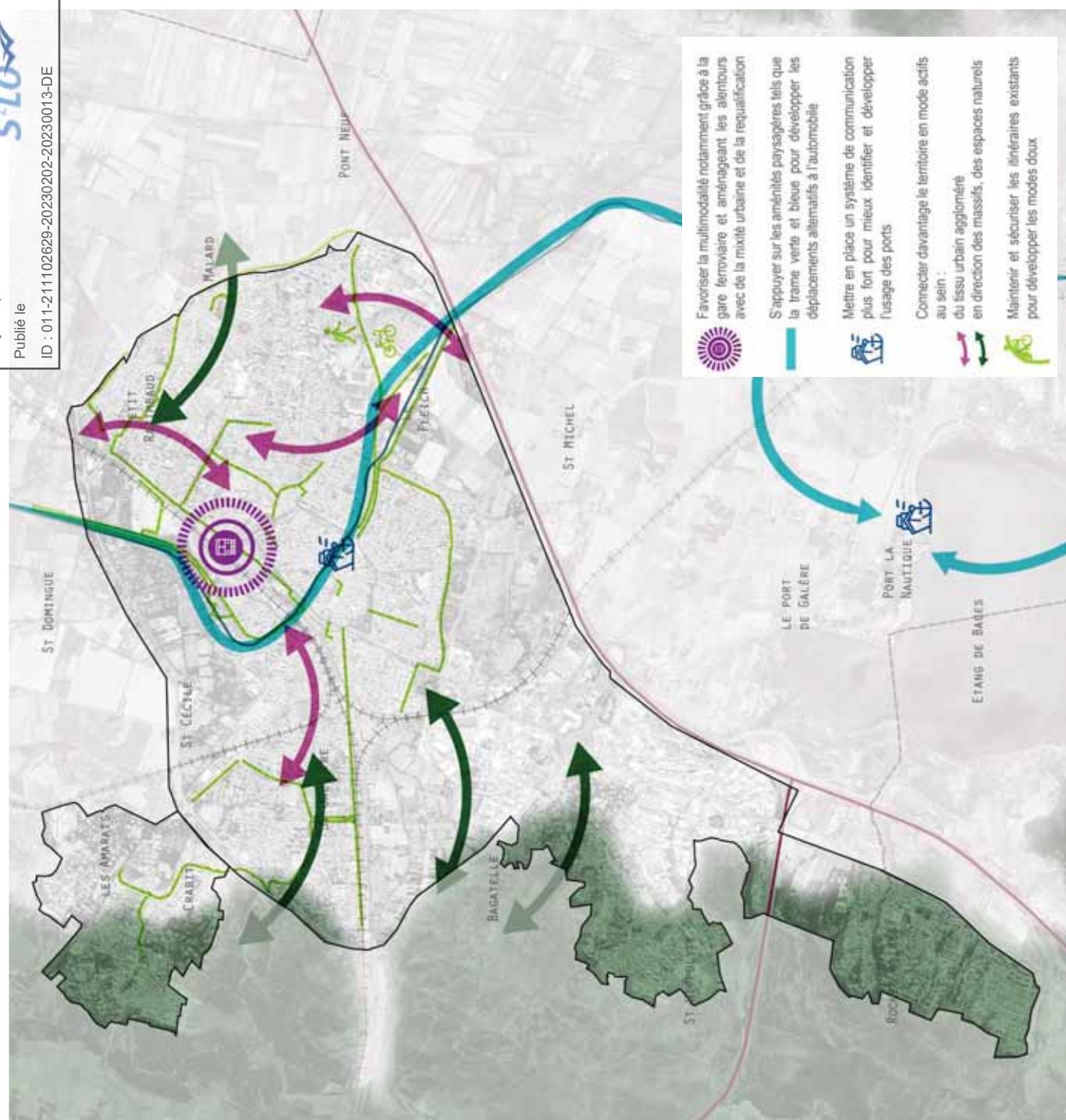
Orientations 3 : Favoriser le partage de l'espace à destination de tous les modes de transport

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



3.1 Innover dans les déplacements en augmentant la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens

Seuls 14 % des actifs narbonnais utilisent un mode actif pour se rendre sur leur lieu de travail et 74 % utilisent la voiture. Cette faible utilisation est à un manque de sécurité et de confort des itinéraires existants (baromètre cyclable).

- Encadrer et anticiper les besoins dans les nouveaux programmes notamment relatifs au stationnement pour limiter le stationnement sauvage ;
- Développer les modes alternatifs (système d'autopartage; bornes de recharges électriques, usage des parkings relais, voitures en autopartage) ;
- Augmenter l'offre en parking relais notamment aux franges urbaines pour réduire le nombre de véhicules dans le centre urbain ;
- Continuer le développement du transport en commun ;
- Continuer le développement d'itinéraires cyclables et voies douces en permettant le franchissement de certains axes : l'avenue de Bordeaux, la RD607, le boulevard Ferroul, la route d'Armissan ;
- Sécuriser les voies douces aux abords des équipements publics en particulier les écoles (Berges de la Robine, l'avenue de Bordeaux, la rocade ...) ;
- Créer des liens entre la ville et les cours d'eau pour favoriser un cadre de vie agréable et vitrine pour les touristes (le long de la Robine ou de l'Aude) ;
- Rechercher une piétonnisation des espaces urbains ;

Orientations 3 : Favoriser le partage de l'espace à destination de tous les modes de transport

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

S²LO

Publié le 02/02/2023 à 10:26:29 - ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE Page 9



3.2 Proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile

- Valoriser l'usage du pôle d'échange multimodal et la gare notamment par la création d'une nouvelle centralité (quartier mixte) ;
- Contribuer au marketing urbain ;
- Valoriser l'usage de la navette dite Citadine pour aller au centre-ville ;
- Utiliser les chemins de halage pour réaliser les déplacements périphérie-centre-ville ;



Port de Narbonne



Port de la Nautique

3.3 Remettre en place un système portuaire pour permettre une mobilité douce et favoriser le commerce

- Développer l'activité du port de Narbonne Plage, véritable point de contact entre St Pierre la Mer et la Clape, par l'apport de nouvelles activités et de nouveaux usages ;

Le secteur du port de plaisance de Narbonne Plage est un point de contact entre : la station balnéaire de Narbonne, Saint Pierre la Mer et la Clape. Il constitue donc un lieu d'attraction majeur de Narbonne Plage.

- Prôner un service de navette fluviale valorisant le tourisme et les déplacements doux ;

- Mettre en place un système de communication plus fort pour mieux identifier les ports et leur usage et être le support d'une nouvelle économie notamment touristique:
 - Le port fluvial en centre-ville est lié à la présence du Canal de la Robine ;
 - Le port de La Nautique au bord de l'étang de Bages a principalement une vocation sportive et de loisirs ;
 - Le port de plaisance de Narbonne Plage.



AXE 3

Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort

Axe 3 : Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort



Rayonner

Par cette adaptation, Narbonne va pouvoir continuer de se démarquer vis-à-vis des communes environnantes de l'arc méditerranéen et continuer d'attirer de nouveaux habitants, consommateurs, porteurs de projets et touristes.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023



Publié le

ID : 011-21102629-2023002-20230013-DE

Les enjeux de demain pour Narbonne

Une ville d'histoire

Faire face à la concurrence urbaine des villes	Valoriser l'art de vivre méditerranéen, le « vivre ensemble » dans une ville de proximité Pérenniser et développer les espaces agricoles pour concourir à une autonomie alimentaire en développant des nouvelles techniques adaptées au climat et aux évolutions
Mettre le patrimoine végétal, culturel et historique au cœur du modèle urbain pour s'appuyer sur les spécificités communales	Mettre en valeur les richesses patrimoniales et naturelles pour attirer davantage les habitants et les touristes Maintenir les cônes de vues sur le centre ancien et le patrimoine et traiter qualitativement les franges urbaines
Développer des équipements et des infrastructures de niveau supérieur	Créer de nouveaux liens entre les espaces naturels environnants et la ville centre Prôner une nouvelle urbanité dans les zones d'activités avec des lieux de partage et une mutualisation des services
Etre précurseur d'une transition énergétique	Développer des nouveaux déplacements à forte valeur ajoutée s'appuyant sur les spécificités territoriales (le canal, l'Aude, le front de mer...) Créer des extensions urbaines novatrices dans la transition écologique pour attirer des nouveaux habitants et permettre l'implantation d'équipements supérieurs Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur et promouvoir la ville du bien vivre
	Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen, luttant contre la saisonnalité
	Maintenir les actions de réhabilitation et de mise en valeur patrimoniale pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne

AXE 3 : Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort

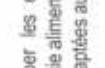
Rayonner

Faire rayonner l'art de vivre méditerranéen

 Valoriser l'art de vivre méditerranéen avec une vie de proximité, « d'un vivre ensemble »

 Prêter une nouvelle urbanité des ZAE avec des lieux de partage et une mutualisation des services et équipements

 Mettre en valeur les atouts et les richesses patrimoniales et naturelles de la commune pour attirer davantage habitants et les touristes

 Pérenniser et développer les espaces agricoles pour contribuer à une autonomie alimentaire en développant des nouvelles techniques adaptées au climat et aux évolutions de la société

 Développer des nouveaux déplacements à forte valeur ajoutée s'appuyant sur les spécificités territoriales tel que le canal, la mer méditerranée...

 Maintenir les cônes de vues sur le centre ancien et le patrimoine environnant pour donner une image en traitant les franges urbaines pour actionner ce nouveau lien

 Créer des extensions urbaines novatrices dans la transition écologique pour attirer des nouveaux habitants et permettre l'implantation d'équipements supérieurs à court terme et long terme

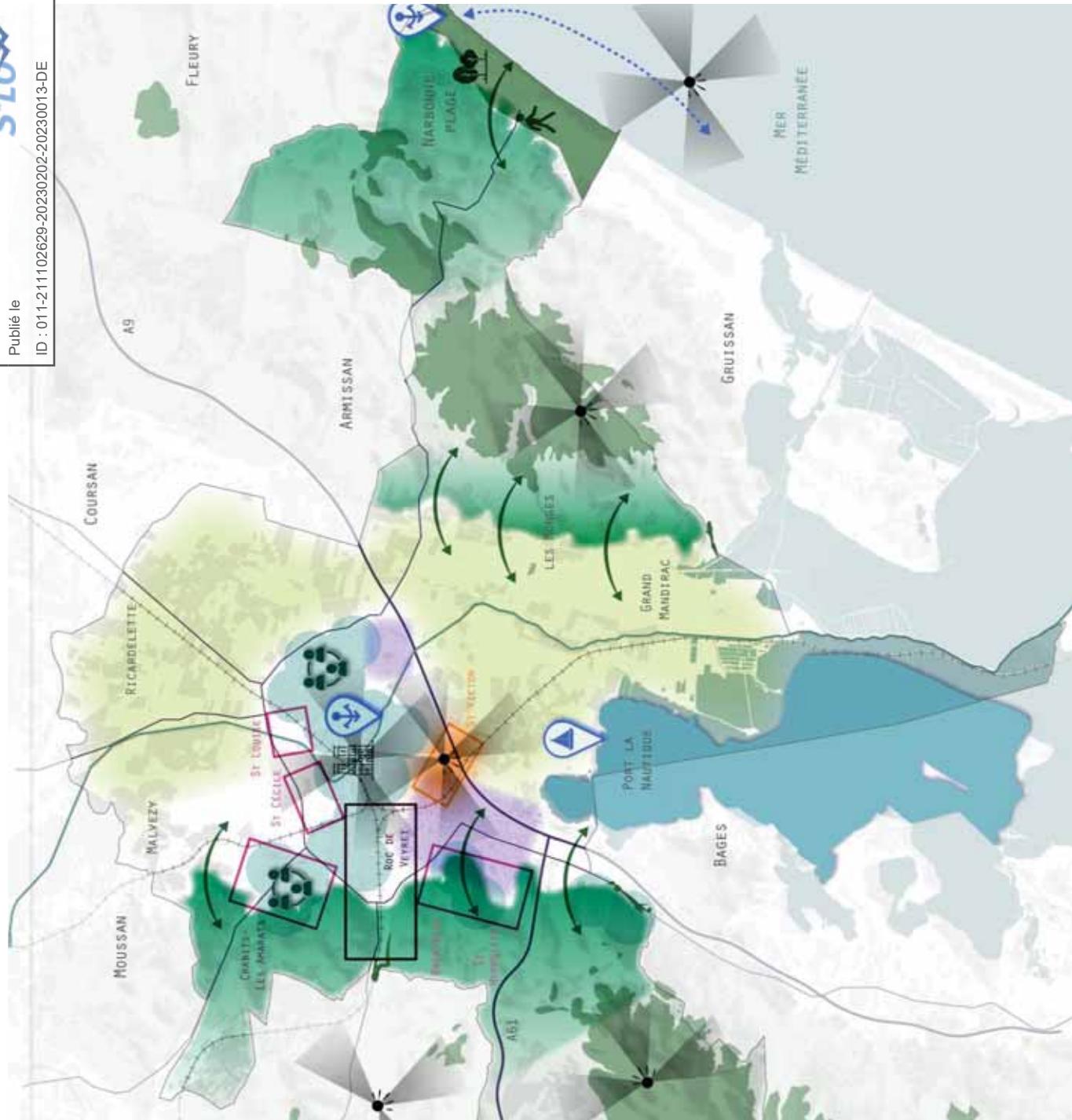
 Finaliser l'urbanisation dans les secteurs en cours d'aménagement en traitant qualitivement les espaces de transition

 Remettre l'espace public au centre de l'urbanisation et amener davantage la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser les interactions sociales et renouveler la ville du bien vivre

 Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité

 Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne

 Promouvoir les qualités environnementales et paysagères de l'étang de Bages



Axe 3 : Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort

Orientation 1 : Rayonner sur tout le Narbonnais et au-delà, avec des équipements et projets structurants

- Mutualiser les services et équipements pour favoriser la proximité
- Mettre en valeur et exploiter les équipements existants : Salle Aréna, Palais du travail, Musées, Canal de la Robine, les ports

Orientation 2 : Rayonner par des zones d'activités dynamiques

- Creer des conditions au maintien du développement du système économique Narbonnais
- Privilégier le développement commercial dans les centralités existantes
- Enclencher une nouvelle urbanité dans les zones d'activités existantes
- Améliorer la qualité d'aménagement des zones d'activités par la création de nouveaux lieux de partages et une végétalisation massive
- Assurer l'équilibre territorial des activités économiques par des secteurs d'extensions stratégiques

Orientation 3 : Rayonner par une activité agricole en renouvellement

- Pérenniser les espaces agricoles et viticoles
- Développer l'oénotourisme et l'agritourisme
- Encourager l'agriculture biologique

Orientation 4 : Rayonner par la richesse patrimoniale et paysagère valorisée dans le tourisme

- Préserver la richesse patrimoniale et développer un tourisme multisite
- Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne
- Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité



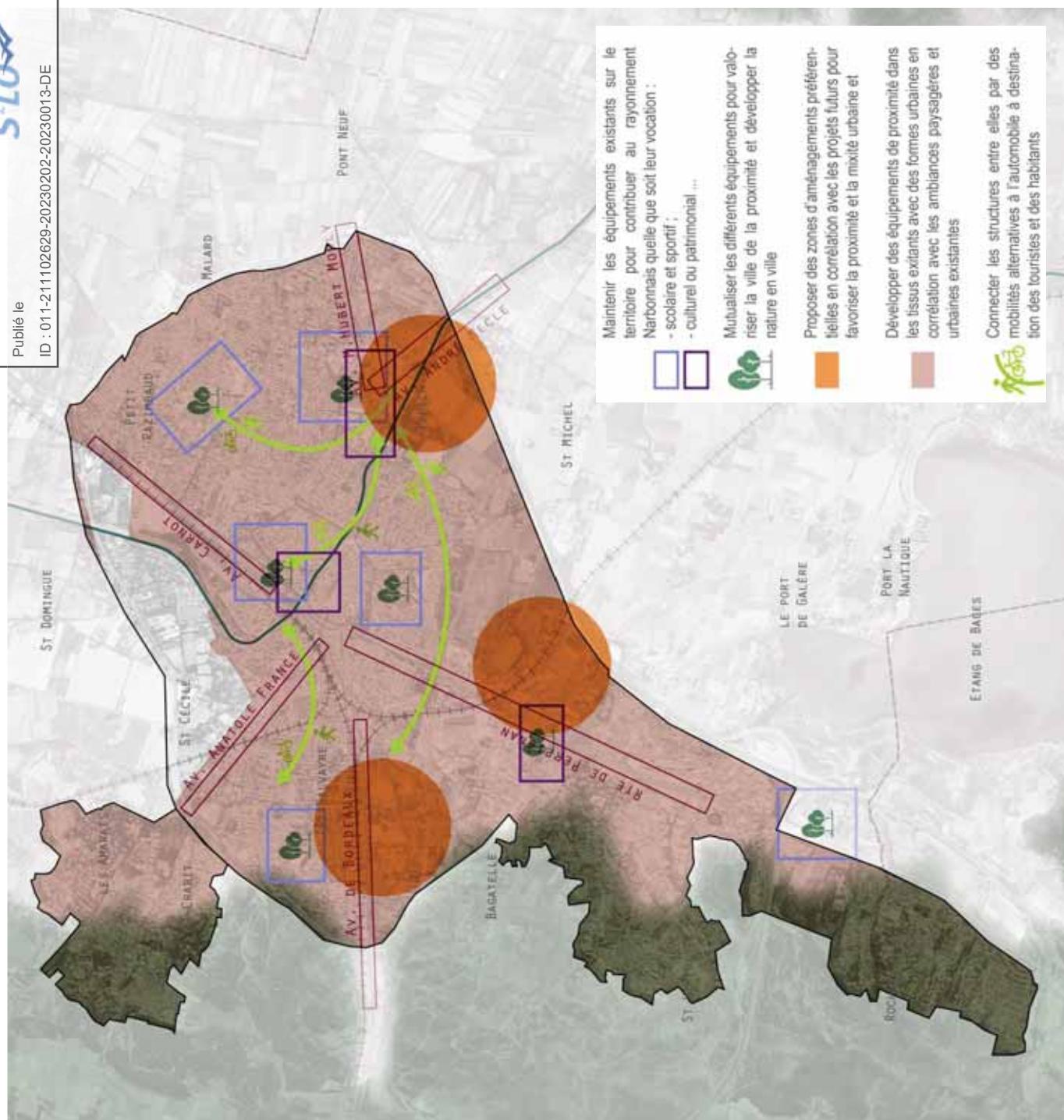
Orientations 1 : Rayonner avec des équipements performants

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

S²LO

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



1.1 Mutualiser et déployer une offre en équipement performante sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de tous

- Continuer le rayonnement de Narbonne en continuant les opérations de rénovation et de dynamisme (rénovations des écoles, de reconstruction de la crèche le Jardin) ;
- Permettre l'installation d'équipements de gamme intermédiaire ou supérieure pour attirer les acteurs territoriaux sur la commune ;

-- Renforcer l'appareil de formation, de recherche et d'innovation et encourager les établissements à multiplier les cursus et formations post-bac pour favoriser l'accueil des étudiants sur la commune ;

-- Accompagner les projets de construction pour agrandir ou de créer de nouveaux locaux (cantine, logements universitaires...) ;

-- Déployer une offre en équipement performante sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de tous ;

-- Accorder au quartier de la gare une nouvelle ambition permettant de relier plusieurs thématiques : la mobilité, la proximité au tissu, l'économie ;

-- Proposer des zones d'aménagement préférentielles en corrélation avec les projets futurs pour favoriser la proximité et la mixité ;

-- Développer les équipements de proximité dans les tissus existants et futurs ;

1.2 Mettre en valeur et exploiter les équipements existants : Salle Aréna, Palais du travail, Musées, Canal de la Robine, la plage, les ports

-- Valoriser les équipements existants et traiter qualitativement leur extérieur ;

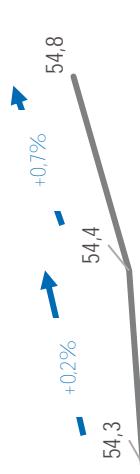
-- Connecter les équipements par de la mobilité douce ;

Orientations 2 : Rayonner par des zones d'activités dynamiques

2.1 Créer les conditions du maintien et du développement du système économique Narbonnais

Le taux d'emploi de la commune ne cesse de croître (+0,7% entre 2013-2018) pour atteindre 54,8 % en 2018 (le taux d'emploi du Grand Narbonne est d'environ 58% et celui d'Occitanie 62%).

Evolution du taux d'emploi entre 2008 et 2018



- Continuer la transition vers le numérique (fibre optique, 5G...)

- 22. Privilégier le développement commercial dans les centralités existantes

Cet attrait permet d'insuffler une nouvelle dynamique urbaine et économique pour attirer et maintenir les nouvelles entreprises.

De plus, Narbonne bénéficie d'une position géographique stratégique à équidistance entre Toulouse et Montpellier.

Par conséquent, l'objectif sera de mettre en œuvre des leviers permettant un développement économique fort pour atteindre la création de 2350 emplois à l'horizon 2032 soit un taux d'emploi estimé à 56,1%.

Cet objectif se traduit par les points suivants :

- Structurer le potentiel fonctif économique pour le rendre davantage attractif ;
- Conserver le socle économique présent par de nouvelles dynamiques économiques et urbaines ;
- Continuer les actions sur le cœur de ville en identifiant et traitant les cellules vacantes pour conforter la place du centre urbain ;
- Soutenir les commerces existants notamment de proximité (boulangerie, pharmacie ...) dans les quartiers du Bourg et de la Cité ;
- Développer les lieux non bâties (places, esplanades..) contribuant aux caractéristiques de la ville méditerranéenne ;
- Préserver les linéaires commerciaux le long des grands axes pour favoriser le renouvellement urbain au sein des entrées de ville ;
- Accompagner la refonte du paysage urbain d'entrée de ville pour offrir des nouvelles zones d'accueil pour des entreprises;

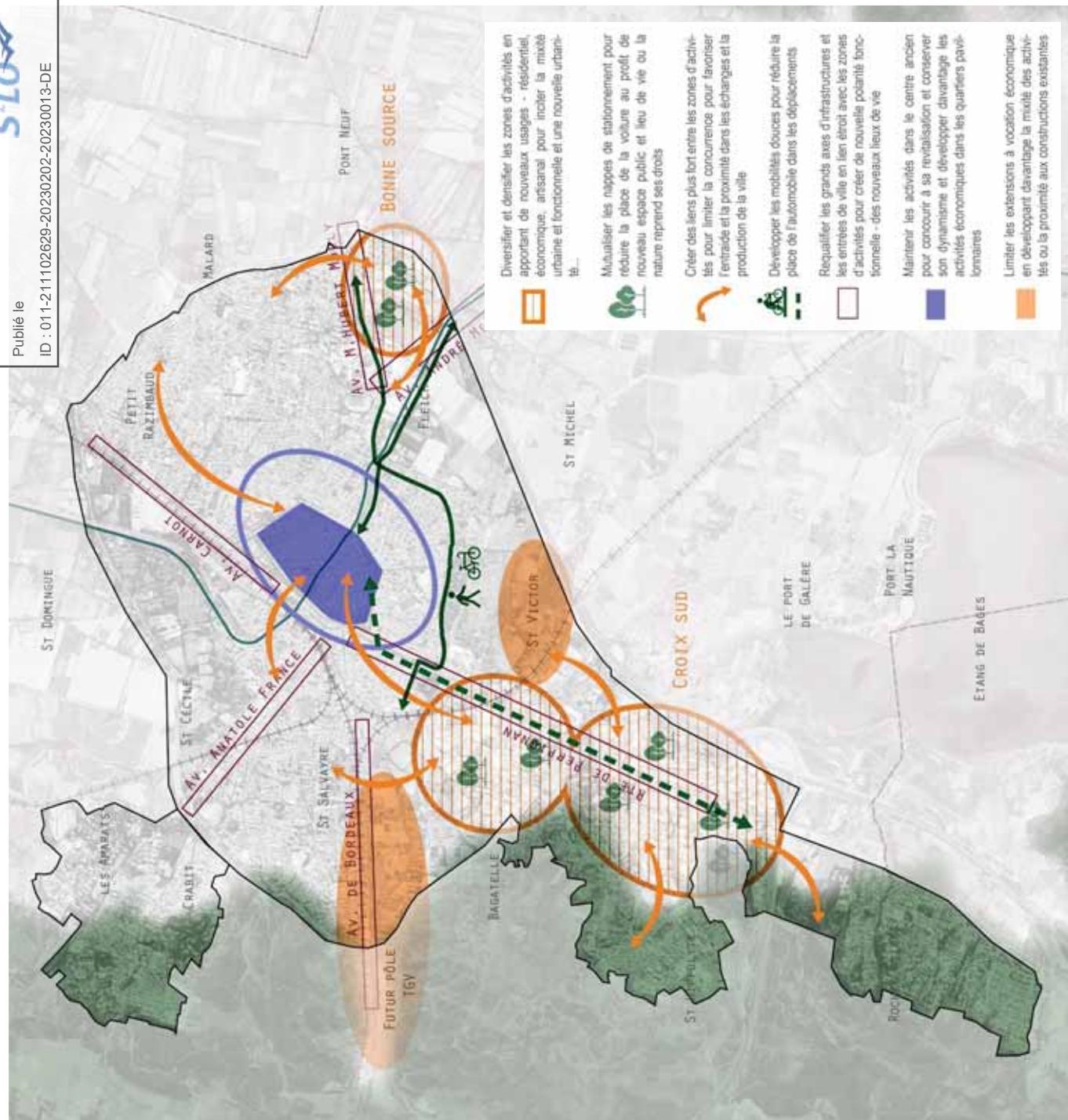


Orientations 2 : Rayonner par des zones d'activités dynamiques

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



A l'heure actuelle, les zones d'activités sont monofonctionnelles, avec des voiries et espaces publics largement occupés par la voiture et une identité paysagère à renforcer. De plus, l'arrivée du numérique change les modes de travail et conduit à un besoin en capital fixe faible engendrant une perte d'attractivité des zones d'activités au cours des heures travaillées.

Il convient alors d'enclencher un renouveau de ces espaces par différents leviers.

2.3 Enclencher une nouvelle urbanité dans les zones d'activités existantes

- **Apporter de la mixité urbaine dans les zones d'activités dans la programmation urbaine et dans les usages ;**
- **Produire de la cohérence urbaine par des règles d'urbanisation innovante et adaptée aux nouveaux modes de travailler ;**
- **Densifier les zones et mettre en place des espaces dédiés pour mieux identifier chaque espace ;**
- **Connecter davantage les zones d'activités aux nouveaux modes de déplacements sécurisés pour limiter le stationnement sauvage et fluidifier le trafic ;**
- **Attirer de nouvelles entreprises par une offre diversifiée de locaux et d'espaces ;**
- **Développer de nouvelles structures permettant d'accueillir des nouvelles formes d'activités (start-up numériques proposant de nouvelles applications ou de nouveaux services numériques...);**

Orientations 2 : Rayonner par des zones d'activités dynamiques

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Reçu en préfecture le 02/02/2023



Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE

Conforter le pôle économique Narbonnais



- Créer des liens entre les acteurs du territoire et les espaces bâtis ;
- Donner une importante au végétal (recensement du patrimoine végétal, la mise en place d'un pourcentage d'espace libre) ;
- Mettre en place des mesures de désimperméabilisation ;



1 Restructurer les zones d'activités existantes (végétalisation, densification, mixité, connexion urbaine)



2 Penser à des extensions limitées et cohérentes

- Valoriser l'espace public pour retrouver et donner de la vie dans ces espaces soumis à une saisonnalité hebdomadaire ;
- Assurer l'équilibre territorial des activités économiques par des secteurs d'extensions stratégiques
- Optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification et de la mise en place d'une nouvelle organisation urbaine ;
- Favoriser l'implantation de nouveaux services à proximité des centralités existantes : infrastructures de transports (gare, transport en commun), services (hôtel, services à la personne...), commerces (boulangerie, pharmacie...), espaces verts...

Orientations 3 : Rayonner par une activité agricole en renouvellement

3.1 Pérenniser les espaces agricoles et viticoles

La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 28% de la superficie totale de la commune. Un quart des surfaces agricoles sont des fourrages (730 ha ; 15%) et les soles en ble (395 ha ; 8%). Au sein du tiers restant, ce sont les surfaces en jachère et non exploitées qui occupent 11% du territoire. Enfin, Narbonne regroupe près de 6270 ha de vignes d'appellation d'origine contrôlée.

- Offrir les conditions de maintien d'une agriculture urbaine par une **limitation de l'étalement urbain** sur les territoires agricoles;
- Favoriser l'accueil de nouveaux agriculteurs ;
- Maintenir l'activité agricole et reconquérir les friches existantes ;
- Encourager une agriculture innovante, écologique et des produits de qualité (vin bio avec peu de sulfites haut de gamme ...);
- Encourager le « Retour » à l'activité agricole dans les secteurs en frange urbaine, lorsque ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'aménagement;
- Prendre en compte les besoins des exploitations agricoles pour permettre leur survie économique ;
- Cultiver et développer des cultures de plantes adaptées au changement climatique ;

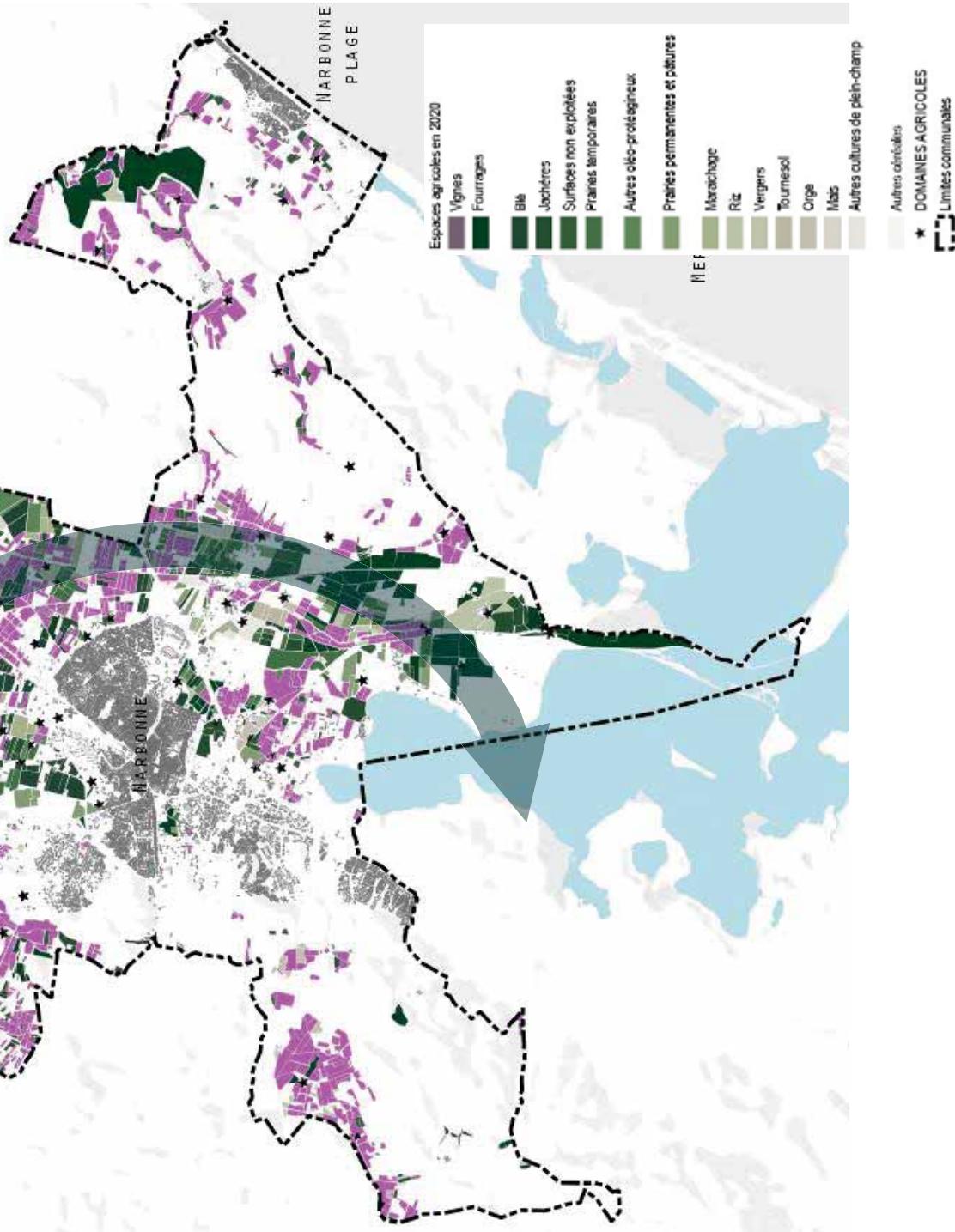
3.2 Développer l'enotourisme et l'agritourisme

La vigne est la culture majoritaire avec 2 105 ha soit 44% du territoire communal. Elle est implantée sur le territoire depuis l'antiquité sur le massif de la Clape et dans la plaine de l'Aude. Elles ponctuent le paysage et sont un atout majeur de développement pour le tourisme et l'agriculture.

- Préserver les **paysages viticoles** et développer un tourisme en adéquation de type oenotourisme ;

3.3 Encourager l'agriculture biologique

Couloir agro-viticole



Orientations 4 : Rayonner par la richesse patrimoniale et paysagère valorisée dans le tourisme

Envoyé en préfecture le 02/02/2023



Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-2023013-DE



4.1. Préserver la richesse patrimoniale et développer un tourisme multisite

Narbonne est au cœur d'un système naturel qui se complète par la diversité des richesses. Elle est intégrée dans le PNR de la Narbonnaise de ses massifs montagneux (la Clape, Fontroide) mais aussi de ses complexes lagunaires riches, son interface méditerranéenne... Ce sont tant d'éléments qu'il convient de préserver et pérenniser. Aujourd'hui, Narbonne regroupe 9 Espaces Naturels Sensibles pour une superficie totale d'environ 10 877 ha (soit 63% du territoire).

-- Renforcer les liens entre toutes les polarités naturelles et urbaines par des actions sur les mobilités, sur les loisirs... pour limiter la saisonnalité ;

-- Dynamiser l'économie autour des atouts existants : Sel, énergie, élevage de mer...

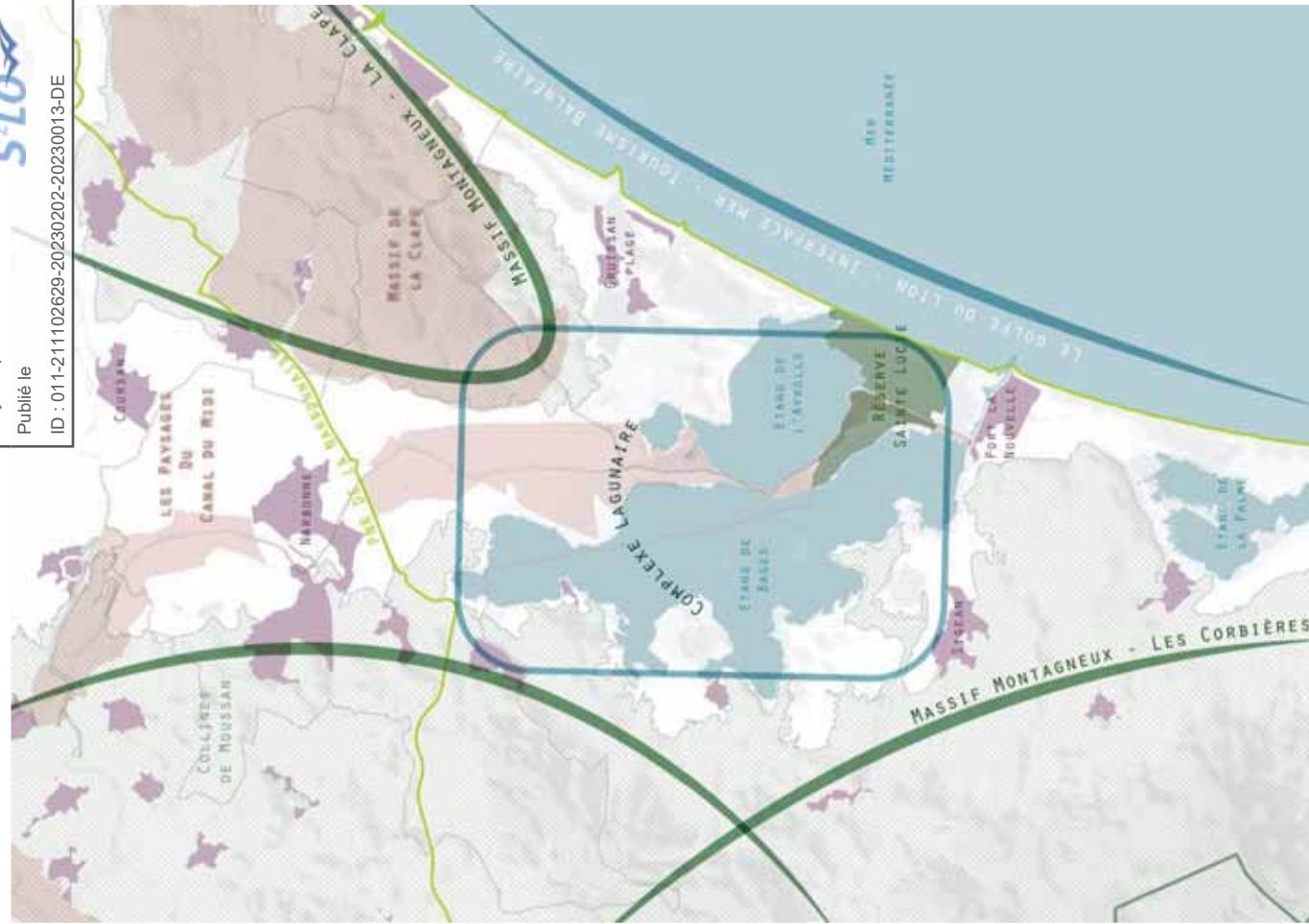
-- Diversifier l'activité touristique en favorisant la découverte du patrimoine notamment archéologique ;

-- Mettre en valeur les différentes entités stratégiques : station balnéaire, ports (fluvial, de plaisance), hôtellerie, chambre d'hôte, gîtes ruraux, camping, hébergement saisonnier en centre ville, dans les domaines et sur la station balnéaire ;

-- Valoriser les cônes de vue sur le centre ancien et le patrimoine environnant ;

-- Stopper l'urbanisation dans des secteurs à forte visibilité dégradant à la fois les cônes de vues, les grands paysages mais aussi détruisant les ENAF ;

-- Créer des voies vertes pour favoriser les mobilités douces au sein et autour des entités naturelles comme le massif de la Clape ou le massif de Fontroide ;



Orientations 4 : Rayonner par la richesse patrimoniale et paysagère valorisée dans le tourisme

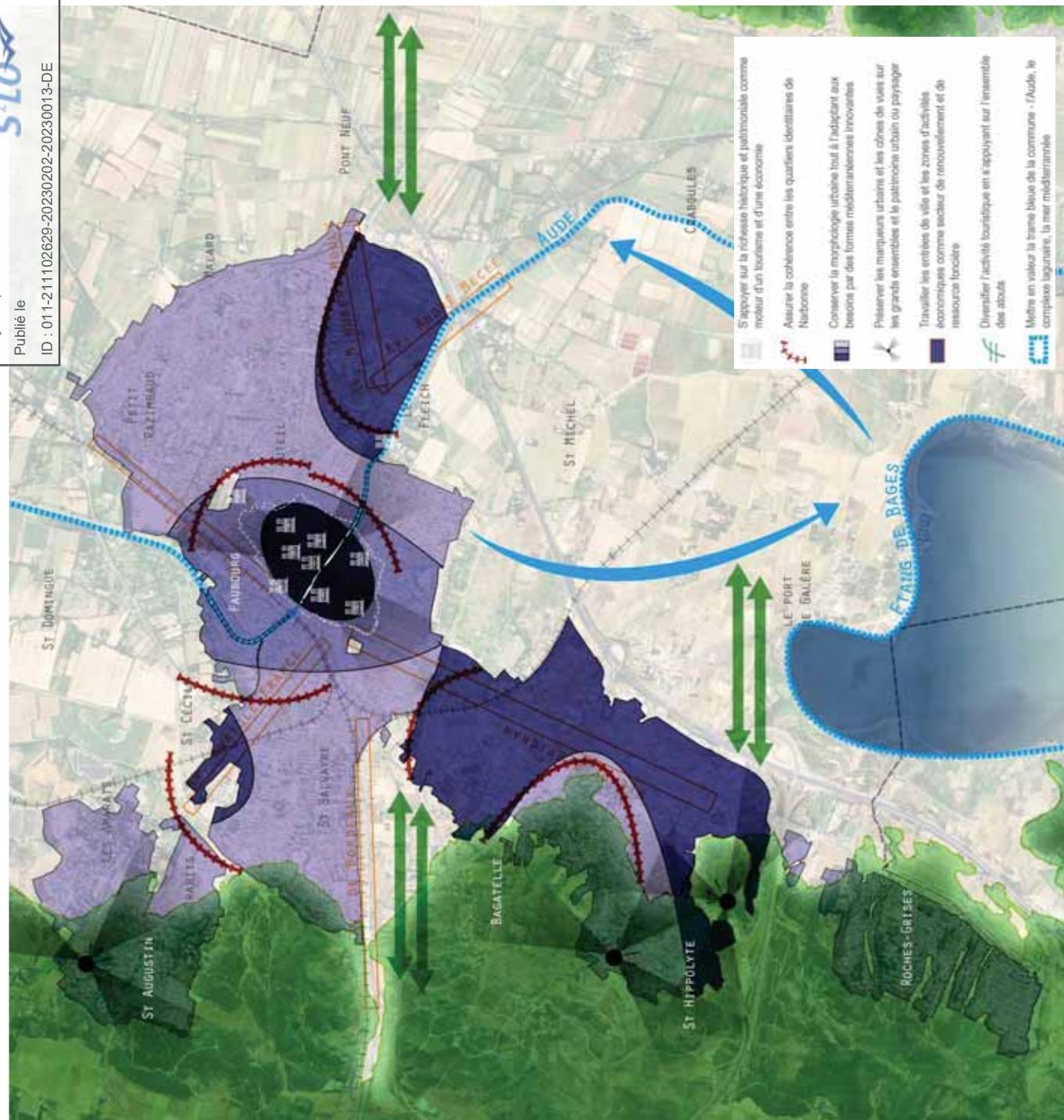
Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023



S²LO

Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



4.2 Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne

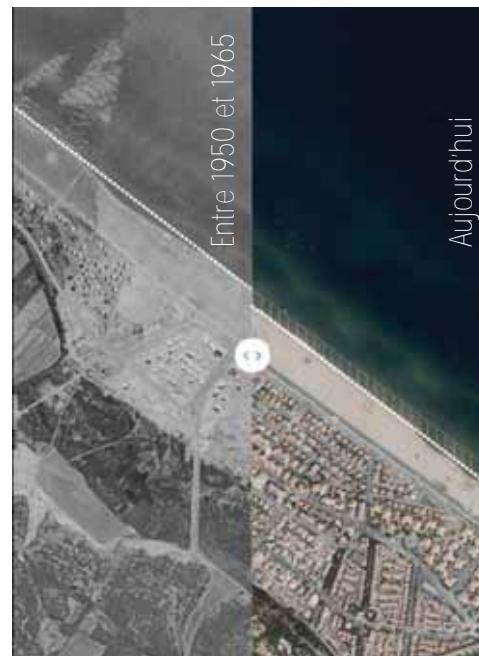
A l'échelle de la ville et du tissu urbain, Narbonne dispose de nombreux vestiges : le canal de la Robine (site classé, patrimoine de l'UNESCO) à la cathédrale Saint Just ou encore le Site Patrimonial Remarquable (SPR) englobant le bourg et la cité sur les traces des anciens remparts. Narbonne regorge de richesses archéologiques, bâties ou naturelles. Ces richesses seront le moteur de la ville dans l'**objectif du retour « à la cité » - à la proximité dans l'économie, la culture, la vie locale et le tourisme.** L'organisation urbaine sera semblable à la ville méditerranéenne de l'époque de l'antiquité : le centre-ville demeure le pilier en veillant à ne pas muséifier et à figer l'urbanisation :

- Valoriser l'identité patrimoniale Narbonnaise – en faire l'appareil commercial du dynamisme par l'attractivité du centre-ville ;
- Accentuer les biens culturels et artisanaux autour des forces culturelles et patrimoniales de ville ;
- Préserver le patrimoine existant et les marqueurs urbains pour renforcer l'attractivité ;
- Inscrire les nouvelles opérations en adéquation avec l'existant ;
- Conserver la morphologie urbaine en l'adaptant au besoin par des formes urbaines innovantes et valorisantes (végetalisation des façades, lutte contre îlot de chaleur...);
- Accompagner la dynamique culturelle par la mise en place de projets emblématique ;
- Remettre l'archéologie et l'histoire urbaine méditerranéenne au cœur des nouveaux projets ;

Orientations 4 : Rayonner par la richesse patrimoniale et paysagère valorisée dans le tourisme

4.3 Tendre vers une station balnéaire économique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité

- Penser à une gestion limitée de l'usage de la voiture au sein de la station balnéaire pour valoriser les atouts touristiques : la plage, le cordon dunaire, le massif de la Clape et les activités qui vont de pair ;
- Développer le tourisme « éco-sensible » pour préserver les espaces naturels et agricoles notamment sur le littoral sans pour autant figer les espaces ;
- Proposer des solutions novatrices pour lutter contre les montées des eaux pouvant être transposables dans d'autres secteurs similaires ;



Carte de synthèse générale

Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société

Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la loi littoral au bord de la mer Méditerranée et renforcer l'urbanisation par rapport à la montée des eaux.

AdAPTER la morphologie urbaine aux ambiances méditerranéennes (nouvelle définition des espaces publics, vie de quartier, mixité urbaine et sociale) luttant contre les îlots de chaleur (déshumidification des sols, augmentation de la nature en ville...)

Préserver les ressources naturelles face au réchauffement climatique (sécheresse, aridité, salinité, épisode pluvieux...) par des mesures innovantes concourant à l'autonomie et prenant en compte les risques naturels et technologiques existants

Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire

Réhabiliter le parc existant (dent creuse, renouvellement, densification, réhabilitation) afin de créer des typologies différentes et de la mixité urbaine et fonctionnelle pour tous les parcours résidentiel notamment dans les entrées de ville

Concourir à la sobriété foncière en limitant la consommation foncière mais permettre des extensions urbaines cohérentes et novatrices dans la transition écologique ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers notamment par la mise place d'un schéma d'ouverture à l'urbanisation

- à court terme
- et long terme

Finaliser l'urbanisation en prenant compte des impacts paysagers et de la vulnérabilité face aux risques

Piloter une nouvelle urbanité des ZAE avec des lieux de partage et une mutualisation des services et équipements pour apporter des nouveaux lieux de vie

Plémiriser et développer les espaces agricoles pour concourir à une autonomie alimentaire en développant des nouvelles techniques adaptées au climat et aux évolutions de la société

Développer des nouveaux déplacements à forte valeur ajoutée s'appuyant sur les spécificités territoriales tel que le canal, la mer méditerranée et proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile

Préserver les coupoles urbaines et les corridors écologiques pour maintenir la mosaïque paysagère méditerranéen en tout en connectant davantage la ville à son environnement pour fissurer de nouveaux liens

Valoriser l'art de vivre méditerranéen autour du « vivre ensemble » et de la proximité entre les usages par des actions sur le bâti et les espaces publics existants

Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort

Mettre en valeur les atouts et les richesses patrimoniales et naturelles pour affirmer davantage les habitants et les touristes

Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité

Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne en préservant les couloirs de vues sur le centre ancien et le patrimoine environnant

Promouvoir les qualités environnementales et paysagères de l'étang de Bages
Rapprocher la ville de sa trame bleue (canal de la Robine, étang de Bages, mer Méditerranée...)

